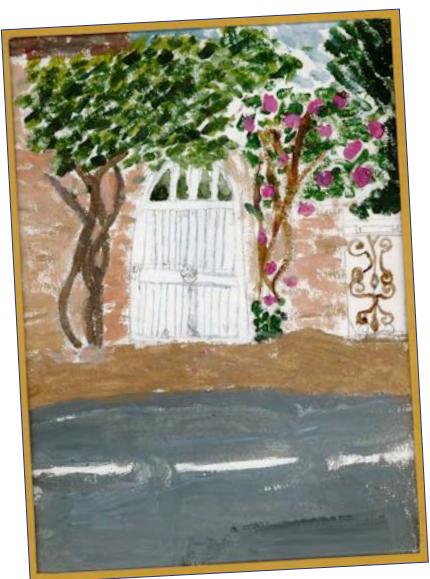
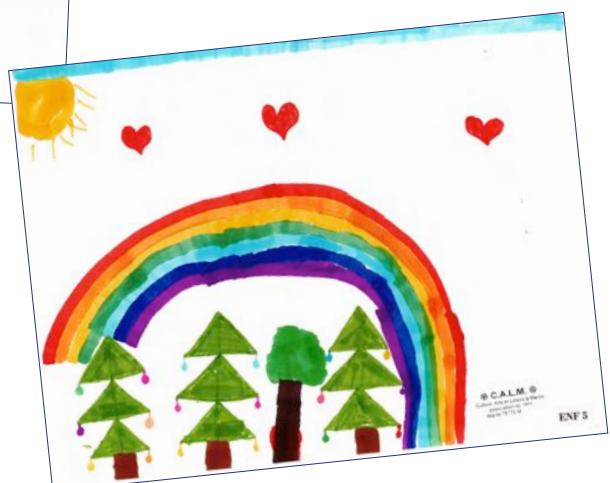
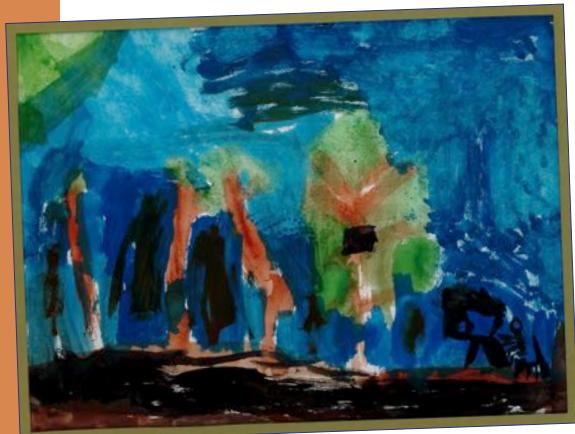




Numéro 118 – Novembre 2025

# La Gazette de Marcq

Journées des  
Arts à Marcq  
Nos jeunes  
artistes  
dessinent  
notre village



# S'INFORMER A MARCQ

Pour connaître les informations communales, associatives ou intercommunales, il existe désormais les médias suivants :

La gazette communale (une à deux fois par an)



Le site communal : <https://www.marcq-en-yvelines.fr/>

Le panneau d'affichage lumineux situé place de la mairie.



S'abonner à "PanneauPocket" à l'aide du QRCode :



(voir La Gazette 117 page 8)

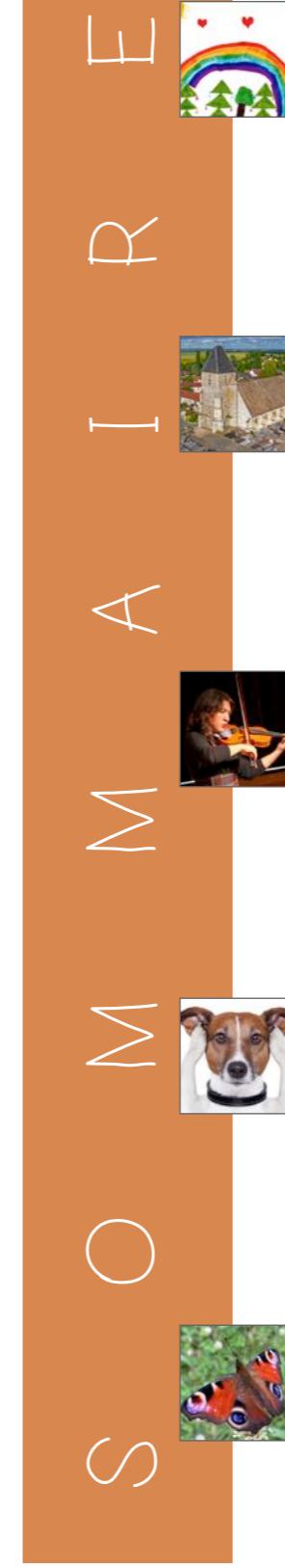


Ponctuellement, des distributions en boîte aux lettres d'informations communales (grands chantiers, courses cyclistes...) ou intercommunales (La Barbacane, le SIEED, ...)

La Gazette de Marcq - Bulletin Municipal n° 118 - Novembre 2025

Directeur de publication : Magali MEJEAN

Comité de rédaction : Magali MEJEAN, Pierre SOUIN, Laurent RUEL, Olivier SAINT-LEGER, Lysiane DEBRAY, Jean ZINDEL



# La Gazette de Marcq

BULLETIN MUNICIPAL - NUMÉRO 118 - Novembre 2025

S'informer à Marcq !

La Lettre du Maire

## VIE DU VILLAGE

Ruslana et Svitlana

L'Arpent Noyé

L'église de Marcq

Ils/elles nous ont quittés

La télérélève

ABC ...

Aboiements !

2

4

6

8

10

14

16

18

19

## VIE CULTURELLE

La fête des arts

La Barbacane

Une aire de Fitness

20

24

25

## VIE ASSOCIATIVE

L'Âge d'Or

Le Comité des Fêtes de Marcq

Age et partage

C.A.L.M.

Le Qi Gong à Marcq

26

27

30

31

32

## INFOS PRATIQUES

ENEDIS se modernise

LE SIEED

Les consultations juridiques / Le Centre de Loisirs

A.D.M.R.

Les municipales 2026

Attention aux Démarchages Frauduleux

33

34

35

36

38

39

## INFORMATIONS DIVERSES

La disparition du réseau cuivre

Taxes Foncières 2025

Les transports

Les vœux du Maire, janvier 2025

Un Voyage Musical

40

42

44

50

52



## La lettre du Maire

Chers Marcquois, chères Marcquoises,

La rentrée est passée et chacun a pu reprendre ses activités après des congés bien mérités.

La belle saison n'a pas pour autant été synonyme d'inaction.

Une grande opération de nettoyage et d'entretien de la Grande Mare et de l'Arpent Noyé a été réalisée.

Pour la Grande Mare, il s'agissait avant tout de débarrasser les berges d'une végétation devenue trop exubérante. L'éclaircie des berges permet de limiter l'apport de matière organique (feuilles, branches, troncs) qui favorise l'envasement et réduit la quantité d'oxygène nécessaire à la survie des organismes. Des barrières délimitant l'accès aux berges ont été installées afin de maintenir une zone refuge pour les petits animaux et un milieu favorable au développement de la biodiversité. Par respect pour la faune et la flore, merci de respecter cette limitation.

Pour l'Arpent Noyé, l'opération était d'une autre envergure.

L'envasement étant caractérisé, il a fallu le vider et le curer. Une entreprise de « sauvetage » des poissons (majoritairement carpes, carpeaux et perches soleils) a été initiée grâce à la mobilisation de Marcquois (merci à M. TOULOUSE pour sa disponibilité et ses épuisettes !).

Au cours de l'été, nous avons pu y admirer une magnifique pépinière de saules. Fin septembre, des bénévoles ont nettoyé les abords des déchets et autres détritus abandonnés sur le site par quelques individus dont le peu de civilité n'a d'égal que leur manque de respect pour l'environnement.

Vivre en citoyen, c'est à la fois faire preuve de civilité (respect à l'égard des autres citoyens, des bâtiments et lieux de l'espace public) et de civisme (respect des lois et règles en vigueur). Vous trouverez dans les pages de ce numéro quelques rappels dont je souhaite qu'ils puissent conduire certains à s'interroger sur l'importance à accorder à la notion de respect.

Septembre, c'est aussi la reprise des activités pour les associations.

Le forum, qui a eu lieu le 6 septembre, a été l'occasion pour chacun de découvrir la richesse de notre vie locale. Chaque année, de nouvelles structures sont créées tandis que d'autres existent depuis des décennies.

C'est la preuve que leurs propositions sont une réponse à un besoin au sein de notre société.

Que ce soit pour pratiquer une activité sportive, s'ouvrir sur des pratiques culturelles, découvrir des techniques et des pratiques artistiques, s'engager pour une cause qui vous tient à cœur ou animer la vie du village, vous êtes nombreux à vous investir au sein du tissu associatif.

Au nom de toute la commune je remercie chaque président et chaque membre du bureau pour le sérieux dont vous faites preuve pour que votre association offre le meilleur d'elle-même.

Cette gazette comporte un calendrier des manifestations marcquoises pour les mois à venir, manifestations qui seront autant d'occasions de rencontres et d'échanges.

Je vous invite tous et toutes à être toujours plus nombreux à y participer !

Bonne lecture

Magali MEJEAN

## Deux Marcquoises, une histoire...

### Ruslana et Svitlana

Ruslana et Svitlana sont Ukrainiennes. Comme beaucoup de leurs compatriotes, elles ont dû quitter leur pays pour fuir la guerre et chercher asile en Europe ou ailleurs.

Pour réaliser ce portrait, nous les avons rencontrées dans leur salon, dans le logement qu'elles occupent à Marcq depuis 2024.



Pour l'occasion, elles avaient revêtu leurs tenues traditionnelles, dont les motifs sont spécifiques à leur région d'origine, la ville de Cherkasy, au sud-est de Kyiv.

Ruslana a 37 ans. Elle est critique de cinéma. Sa maman, Svitlana, est retraitée. Son métier, c'était hydrologue. Mais elle a aussi des diplômes en écologie, et en finance !

Le 23 février 2022, pressentant l'imminence d'une invasion russe, Ruslana avait acheté des billets de train pour Budapest, via Kyiv, la capitale ukrainienne, puis Lviv, pour elle et ses deux parents. Le 24, à 6 heures du matin, l'appel d'un ami leur ayant confirmé le début des hostilités, ils quittent tout et prennent le premier train pour Kyiv.

Par crainte d'attaques aériennes contre les gares et les voies de chemin de fer, Ruslana décide finalement de poursuivre le voyage par la route. C'est en taxi qu'ils quittent la capitale en direction de Lviv. Beaucoup de gens sont déjà sur les routes, et il leur faut toute la nuit pour parcourir une distance qui ne prend habituellement qu'une heure. Coincés dans des embouteillages monstrueux, ils entendent les détonations des bombes russes qui tombent déjà sur leur pays. Sans la prévoyance de Ruslana, ils ne seraient peut-être pas parvenus à quitter l'Ukraine à temps : à peine ont-ils franchi un pont qu'il est détruit, bloquant toutes les voitures suivantes.

Ils atteignent finalement Lviv, et de là, prennent le train pour Budapest.

À Budapest commence l'attente. Personne ne sait comment va évoluer la situation. La famille en exil reçoit l'aide de volontaires, tandis que Ruslana commence à chercher du travail. Ses recherches l'éloignent parfois plusieurs jours de ses parents. Un jour, à son retour, ils ne sont plus là. Elle les retrouve finalement en Autriche où ils ont trouvé à se loger.

Ruslana pense avoir plus de chance de trouver du travail dans son domaine en rejoignant la France, terre d'art et de culture. Et c'est à Bailly, dans les Yvelines qu'elle s'installe provisoirement avec ses parents.

Mais la recherche d'un emploi s'avère compliquée sans une bonne maîtrise du français.

C'est à cette période, alors qu'il était déjà affaibli par un AVC, que le père de Ruslana décède, ajoutant à l'exil la perte d'un père et d'un mari.

Svitlana et Ruslana sont chanteuses et musiciennes. Après avoir assisté à un concert des Chœurs Achoriny, elles ont rejoint le groupe, où chantaient déjà d'autres Ukrainiens, et un certain Pierre Souin. Avec l'aide de Pierre, elles ont trouvé un logement à Marcq où elles résident depuis.

Ruslana a trouvé un emploi à la billetterie des jardins du Château de Versailles. Svitlana aime se promener dans les alentours de Marcq. Elle adore les champignons, mais n'en a pas encore trouvé.

Toutes les deux apprécient la nature autour du village, et trouvent en France des similitudes avec leur pays : une agriculture très présente, et une grande importance de la culture et de l'art. Elles apprécient la gentillesse des gens qu'elles rencontrent.

Lorsque nous leur demandons ce qui leur manque le plus, elles répondent en riant : « les champignons ! ». Mais il y a aussi, leur grand potager, et les plantes et fruits nécessaires à certains remèdes « de grand-mère », parfois à base de vodka !

Elles ont encore de la famille en Ukraine, une tante de Ruslana, et ses filles qui vivent dans le nord du pays, près de la frontière avec le Belarus (Biélorussie). Elles nous expliquent qu'au début de la guerre, certains ont très vite fait le choix de partir, mais d'autres n'ont pas vu l'urgence de la situation et sont restés. Aujourd'hui, ils sont bloqués. Beaucoup sont morts.

Ruslana est retournée une fois en Ukraine avec son père lorsqu'il était encore en vie. Mais les bombardements incessants avaient rendu la vie trop difficile. Et puis, elle a beaucoup voyagé, et à l'habitude de résider à l'étranger, ce qui lui rend l'exil plus supportable qu'il ne l'est pour de nombreux ukrainiens, forcés, comme elle, à vivre loin de chez eux.

Svitlana avait peur au début de devoir rester en France. Désormais, c'est un retour dans son pays assiégié qui lui fait peur.

Leur quotidien à Marcq est fait de journées de travail pour Ruslana, de promenades à pied, de chant dans la chorale, de visites de Paris, et de dessin pour Svitlana qui trouve que le ciel est particulièrement beau au-dessus de Marcq !

Ruslana s'est acheté un vélo à assistance électrique pour rejoindre la gare lorsqu'elle va travailler. Les gens la reconnaissent à cet imposant vélo. Depuis peu, elle qui est aussi écrivain, a retrouvé l'inspiration, et envisage de se remettre à l'écriture.

Lorsque nous leur posons la question d'un retour en Ukraine, elles répondent que cela dépend évidemment de l'évolution de la situation dans leur pays.

Nous avons trouvé en Ruslana et Svitlana deux femmes attachantes, très accueillantes, et désireuses d'échanger, parfois en Ukrainien ! Et nous remercions Ruslana d'avoir traduit tout ce que sa maman avait à nous dire !



A ce propos, Svitlana nous charge de faire connaître un peu mieux l'une de ses illustres compatriotes : Anne de Kyiv, qui fut Reine des Francs au XI<sup>e</sup> siècle, épouse de Henri Ier de France, et qui fonda l'abbaye Saint-Vincent à Senlis, dans l'Oise.

Pour votre accueil et vos réponses à toutes nos questions, *Дуже дякую* ([Douje diakouïu] merci beaucoup) !

Propos recueillis par Adèle et Coraline



## L'Arpent Noyé

Un peu d'histoire...

L'Arpent Noyé était autrefois une zone humide, ce qui lui a probablement valu son nom. A cause de fréquents débordements, il fut décidé au début des années 1980 d'y creuser le bassin de rétention que nous connaissons.

Initialement, l'évacuation du bassin se faisait par un puitsard (puits sans fond destiné à évacuer l'eau sous terre), mais celui-ci s'est colmaté quelques années plus tard. Une canalisation a donc été créée pour acheminer le trop-plein de l'Arpent Noyé vers la mare d'Andelu, dont le trop-plein prend la direction de Jumeauville, puis rejoint le Ru de Senneville qui se jette dans le Seine.

L'Arpent Noyé est alimenté par les eaux pluviales de toute la partie de Marcq qui se situe à l'est de la rue du Puits Perdu. Elles y sont déversées soit directement, soit après avoir séjourné dans d'autres mares du village, dont la Grand Mare, via leurs trop-pleins.

2025 : curage de l'Arpent Noyé

L'écoulement des eaux vers la mare d'Andelu n'étant plus assuré à cause de l'accumulation de vase au fond de l'Arpent Noyé qui en obstruait les canalisations, une opération de curage a été décidée et mise en œuvre.

L'eau a d'abord été pompée pour être envoyée dans la canalisation, en aval de la partie obstruée. Au cours de cette opération, les poissons ont été prélevés puis rejetés dans la Grand Mare.



La canalisation d'alimentation de l'Arpent Noyé a été bouchée à l'aide d'un ballon afin d'empêcher son remplissage et de laisser sécher la vase tout l'été.



Une fois sèche, la vase devenue transportable a été évacuée vers un site du SIART pour servir de remblai. La présence des engins d'excavation et d'évacuation a été mise à profit pour aplanir les berges, et y semer de l'herbe.



Il faut désormais attendre les pluies de l'automne et de l'hiver pour que le niveau d'eau de l'Arpent Noyé remonte, et qu'il redevienne un lieu de promenade agréable.



## L'ÉGLISE DE MARCQ



L'église de Marcq est placée sous le patronage de Saint-Rémy.

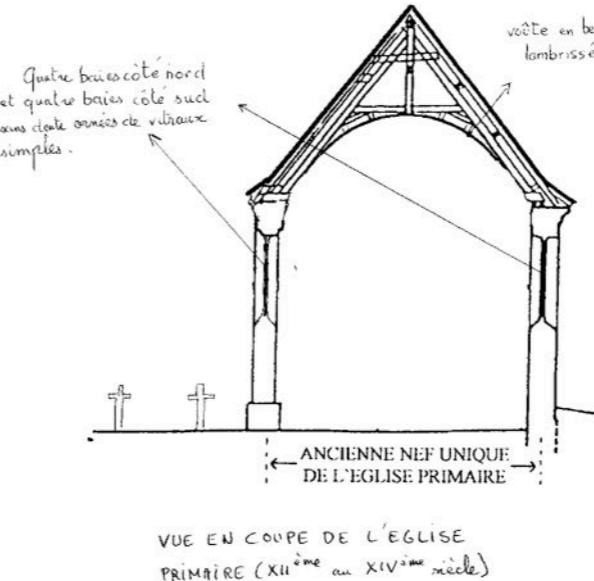
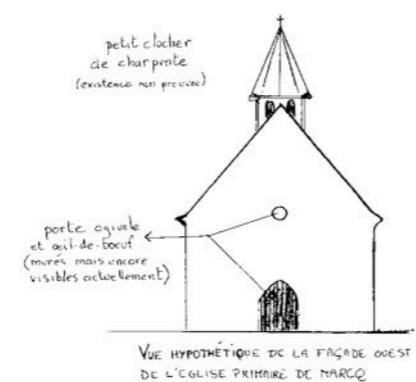
Rémy (ou Rémi) archevêque de Reims et apôtre des Francs qui baptisa Clovis en l'an 476 : le vitrail central du chevet de l'église de Marcq représente cet évènement historique.

Un tableau du XVIII<sup>e</sup> siècle situé à gauche de l'ancienne porte de l'église représente Saint-Rémy.

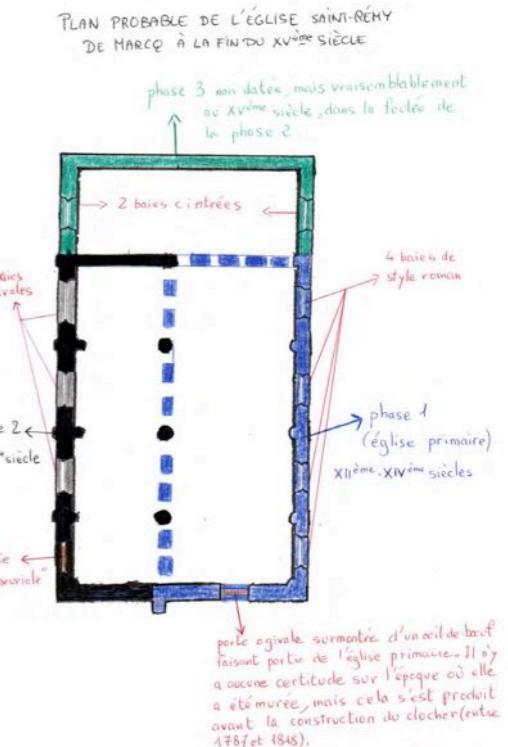
À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Godefroy de Marcq, premier seigneur de Marcq, prononça ses vœux et se retira comme moine au prieuré de Maule. À cette occasion, il donna l'église de Marcq (en fait les revenus que générait cette église) au prieuré de Saint-Evroult, situé dans l'Orne. Les seigneurs de Maule avaient déjà fait don du prieuré et de l'église de Maule à ce même prieuré normand.

Toutefois, il n'existe pas de traces structurelles du bâtiment de l'église de Marcq datant de cette époque ; les premiers éléments d'architecture connus datent du XII<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'une partie du mur situé au sud (côté rue de l'église) et du mur du pignon ouest (côté cimetière).

On distingue cinq phases principales dans la construction de l'église Saint-Rémy de Marcq, auxquelles s'ajoutent des modifications et aménagements modernes et contemporains.



VUE EN COUPE DE L'ÉGLISE PRIMAIRE (XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle)



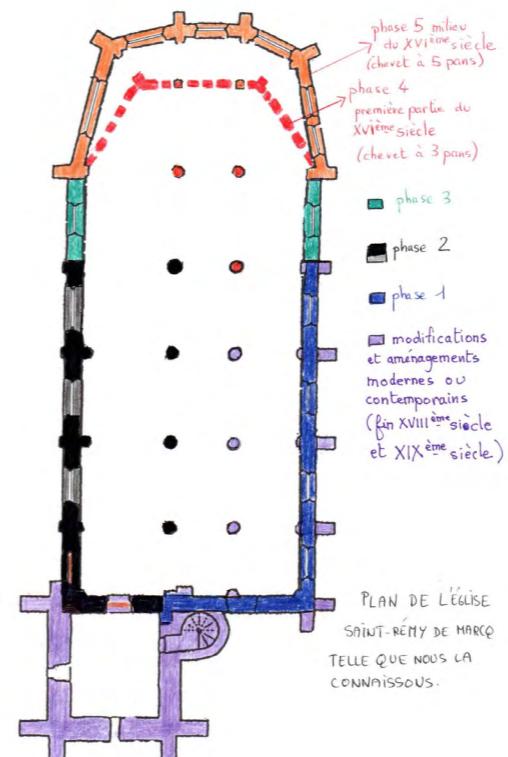
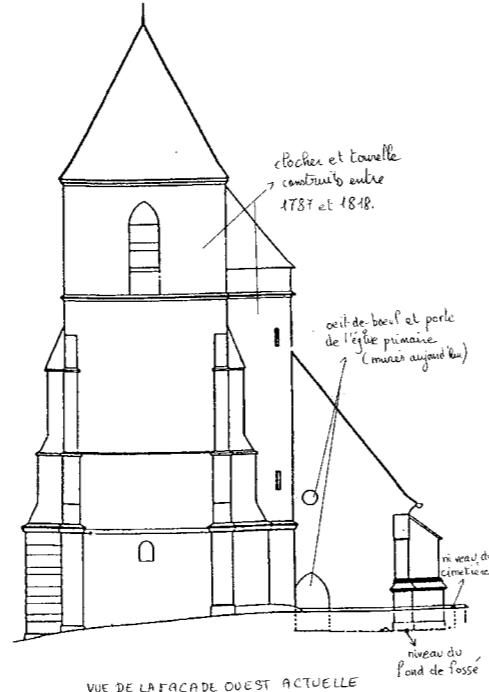
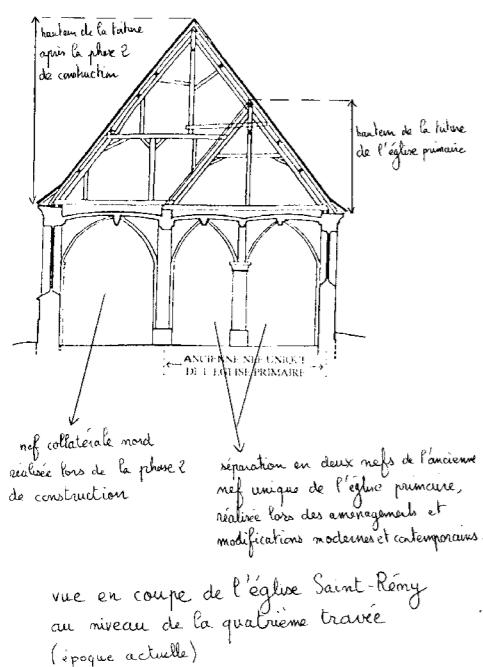
Phase 2 : durant le XV<sup>e</sup> siècle, un premier agrandissement de l'église est entrepris avec la construction d'une deuxième nef collatérale côté nord, doublant la largeur de l'église primaire et augmentant la hauteur de l'édifice. Cet agrandissement s'est effectué sur une partie de l'emprise du cimetière située côté nord, comme l'ont montré les travaux entrepris en 2011 et 2012 : des squelettes ont en effet été mis à jour lors des sondages réalisés par le service archéologique départemental des Yvelines. Les ouvertures réalisées lors de ce premier agrandissement sont de style gothique : trois baies ogivales de grande taille sont créées côté nord. Une porte « seigneuriale » de style Renaissance a également été créée juste avant l'angle nord-ouest du bâtiment (c'est la porte actuelle). Les pierres utilisées pour cet agrandissement sont des blocs de calcaire provenant de la carrière de Maule-Bazemont (qui n'existe plus aujourd'hui), majoritairement blonds, même si quelques blocs sont en calcaire blanc. Le plafond est plus bas que celui de l'église primaire, se composant de quatre magnifiques voûtes en croisées d'ogives. Concernant la voûte en berceau lambrissé de l'église primaire, il est vraisemblable qu'elle ait été conservée à cette période.



Phase 3 : une deuxième campagne d'agrandissement a suivi, non datée, mais très certainement rapidement après la première phase, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, et a consisté en un ajout d'une travée supplémentaire vers l'est, éclairée par deux baies en plein cintre (une au nord, une au sud).

Phase 4 : une troisième campagne d'agrandissement (longtemps méconnue) a ensuite été entreprise dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et a été mise au jour lors des travaux entrepris en 2012 ; en effet, lors des sondages archéologiques cités précédemment, les restes d'un chevet à trois pans ont été retrouvés : ils bordaient le chœur de l'église édifié vers l'est en lieu et place du pignon droit existant après la phase 3 et a donc constitué une étape intermédiaire avant la quatrième campagne d'agrandissement.





Œil-de-bœuf et porte de l'église primaire

### Lexique abrégé d'architecture religieuse :

**Abat-Son** : lame de bois ou de métal disposée dans les ouvertures du clocher destinées à orienter le son des cloches vers le sol.

**Arc en plein-cintre** : assemblage de pierres ou de moellons parfaitement semi-circulaire, surmontant en général une ouverture (passage, porte ou baie).

**Beffroi** : en architecture, ouvrage de charpente constitué d'un entrelacement complexe de croix en chêne isolant les murs de pierre des cloches ; lorsque les cloches sonnent, c'est le bois qui absorbe les vibrations et qui évite leur transmission aux murs de pierre du clocher.

**Chevet** : ce nom désigne généralement l'extrémité du chœur d'une église située du côté du maître-autel.

**Chœur** : partie de l'église qui abrite l'autel et dont l'accès est en principe réservé au clergé.

**Clocher** : élément architectural d'une église, généralement en forme de tour plus ou moins élevée, qui héberge une ou plusieurs cloches.

**Contrefort** : massif maçonné, formant un pilier engagé (en appui), assurant la stabilité d'un édifice en lui apportant un appui extérieur.

**Nef** : espace principal d'accueil des fidèles qui s'étend entre la porte d'accès à l'église et le chœur.

**Travée** : portion de voûte comprise entre deux points d'appui.

Phase 5 : Cette quatrième phase s'est déroulée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, avec un nouvel agrandissement du chœur et la création du chevet à cinq pans que nous connaissons aujourd'hui.

Modifications et aménagements modernes et contemporains (réalisés pour ce qui concerne l'église de Marcq lors des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) :

Construction du clocher : l'église de Marcq n'avait pas de clocher à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; si l'église primaire comportait sans doute un petit clocher de faïtage (semblable à celui de l'église de Boissy-sans-Avoir), celui-ci avait été retiré lors de la phase 2, à la suite du rehaussement de la toiture. On peut situer assez précisément la période de construction du clocher. En effet, sur le dernier plan d'intendance royal du règne de Louis XVI datant de 1787 le clocher n'apparaît pas, alors qu'il figure sur le cadastre dit « napoléonien » de 1818 (cadastre établi pour toutes les communes de France, commencé sous le règne de Napoléon 1<sup>er</sup> et terminé sous le règne de Louis XVIII). La construction du clocher a donc été effectuée entre ces deux dates. On peut accéder au beffroi du clocher par un escalier en colimaçon de 72 marches se trouvant dans une tourelle construite en meulière et jouxtant le clocher. Le clocher comporte quatre ouvertures pourvues d'abat-sons au niveau du beffroi.



Article réalisé à partir des éléments du livret confectionné par Philippe Cacheux pour les journées de l'église Saint-Rémy en 2001, d'informations transmises par le père Allouchery et du compte-rendu du service d'archéologie départemental des Yvelines de 2012.

Pierre SOUIN

## Ils nous ont quittés en 2024 et 2025...

### Michel Pastol

Sa fille Nathalie nous a transmis le texte suivant :

Tu es né en juillet 1944 dans une petite commune des Côtes-d'Armor. Dès l'âge adulte tu quittes ta Bretagne pour t'installer à Versailles où tu exerces ton métier de menuisier. Passionné, tu voulus un profond respect à la nature et au bois, des éléments qui nourrissent ton amour pour le bricolage. Il n'y a pas un jour où tu ne trouves pas la joie de travailler de tes mains, qu'il s'agisse de façonnier une nouvelle pièce de menuiserie ou de t'occuper de ton potager, une autre de tes passions. Il y a vingt ans, maman et toi choisissez de vous installer dans notre beau village de Marcq, un endroit qui vous offre la tranquillité et l'espace pour profiter pleinement de vos passions communes. Votre jardin potager est le reflet de votre engagement envers une vie simple et proche de la nature. Tu laisses derrière toi non seulement le souvenir d'un homme habile et travailleur, mais aussi celui d'une âme généreuse, profondément connectée à son environnement, à sa famille et à son terroir. Ton héritage se retrouve dans chaque bout de bois travaillé avec soin, dans chaque légume cultivé avec amour, et dans la simplicité que tu incarnaient au quotidien. Ton sourire et ton humour vont nous manquer terriblement. Kenavo Papa



### Régis Renard

Son épouse Isabelle nous a transmis le texte suivant :

Régis nous a quittées cette année et a laissé un grand vide. J'ai partagé 38 ans de vie avec lui dont 21 à lutter à ses côtés contre la maladie, la 4ème rechute a été la dernière bataille qu'il a livrée. à travers toutes ces années il nous a transmis la détermination à se battre pour atteindre nos objectifs : le sien était d'être là le plus longtemps possible pour ses filles, à savoir dire non pour se préserver, à chercher toutes les alternatives possibles pour rester en forme malgré la maladie. Ceux qui nous connaissent savent à quel point il était déterminé à ne pas laisser la maladie gagner et malgré tous les pronostics il est resté à nos côtés 21 ans ! Il a été un guerrier jusqu'à la dernière seconde. Il a toujours été très curieux de tout, et, au travers de sa lutte, il est devenu un expert des traitements alternatifs. Il disait toujours « je vais écrire un livre pour partager mon expérience face à la maladie et démontrer que l'on peut garder le contrôle », il n'a jamais pris le temps. Prenez-le ! Il a été un père exemplaire, un mari « attachant » comme on l'appelait avec ses filles, mais avant tout un homme de conviction, qui ne supportait pas l'injustice, qui aimait ses amis, qui défendait ses idées et les assumait. Nos filles m'ont dit une très belle phrase : « Papa nous a tout appris sauf à vivre sans lui » alors on continue à vivre avec lui à nos côtés. Pour conclure je vous partage une phrase qu'il a dite à une aide-soignante la veille de son départ en parlant de nous - ses filles et sa femme -, « L'amour c'est la vie »



### Joséphine Locatelli

Après une enfance et une adolescence douloureuse (Joséphine n'a pas connu ses parents), Joséphine a rencontré Charles qui est devenu son mari et avec lequel elle a eu cinq enfants.

De ses jeunes années, Joséphine a gardé toute sa vie une certaine mélancolie, mais pour autant, elle aimait profiter de tous les moments de fête : avec le club du troisième âge, aux repas des anciens, aux kermesses et bals de l'école, elle était présente avec Charles, comme si ces petits instants lumineux lui permettaient d'oublier les heures plus sombres et plus tristes de sa jeunesse.

Par un hasard étonnant dont la vie nous réserve parfois la surprise, j'avais eu son petit-fils Frédéric comme élève lorsque j'étais jeune instituteur à Plaisir ; cette histoire l'avait fait sourire lorsque nous en avions discuté et j'ai compris plus tard pourquoi il était si important pour elle que ses petits-enfants aient une enfance heureuse et paisible : c'était sans doute une sorte de revanche sur son passé.

Pierre Souin



### Danielle Le Bourhis :

Ses ancêtres étaient des maraîchers belges (famille Wynd), qui avaient atterri dans ce petit coin d'Yvelines pour exercer leur métier. Très liée à sa sœur Denise, elle a fréquenté comme elle l'école communale de Marcq.

Plus tard, elle a rencontré Jean-Claude Le Bourhis qui est devenu son mari. Elle a travaillé aux côtés de sa sœur au fameux café restaurant de Marcq « la Bonne Etoile », plus connu sous le nom de « chez Bernadette ».

J'ai fait sa connaissance quand elle est devenue notre première « dame de cantine » lorsque le restaurant scolaire de Marcq a été créé au début des années 1990. Elle a été une fonctionnaire territoriale exemplaire par son sérieux, son dévouement et sa disponibilité, mais plus que cela, elle a été une bonne « Tatie Danielle » pour tous les enfants de Marcq qui ont déjeuné à l'école quand elle y a exercé son métier : attentive à tout ce petit monde, elle avait toujours un mot gentil pour chacun d'eux, savait les consoler lors de leurs petits chagrins ou rire et sourire avec eux aux moments joyeux de la vie scolaire et périscolaire.

Affaiblie par la maladie et préoccupée par les problèmes de santé de son époux, elle n'a pas connu la retraite heureuse qu'elle espérait et qu'elle aurait méritée.

Pierre Souin



### Elisa Berinstain :

Elisa nous a quittés au mois d'août après des années de lutte acharnée mais discrète contre la maladie.

Nous avons emménagé à Marcq en 2010 et Élisa a tout de suite aimé notre si beau village, participant avec entrain aux différentes fêtes de l'école et du village (vous avez peut-être goûté ses cannelés ou sa tarte au citron).

Elle souriait souvent, et son sourire était si immense qu'il dévoilait ses dents. Elle était forte, positive et enthousiaste. Elle avait toujours des milliers de projets, seule, avec ses amies ou sa famille. Elisa aimait voyager, découvrir des cultures et des paysages, faire des rencontres. En 2001, avec son mari Olivier, elle a pris une année sabbatique dans son métier d'hôtesse de l'air pour faire le tour du monde.

Elle connaissait les rues de New York ou de Tokyo comme nous connaissons notre quartier ! Elle a été une maman formidable, ne ménageant pas ses efforts pour ses filles Birmane et Dharma, qui en retour l'ont rendue si fière !

Elle laisse un vide immense dans nos vies, mais nous a légué ce goût de vivre pleinement et de partager.

Olivier, Birmane, et Dharma

# Compteurs d'eau : le déploiement de la télérelève

La télérelève sera déployée de manière progressive sur deux ans, en 2025 et 2026. SAUR procèdera, commune par commune, aux campagnes d'équipement des compteurs en modules radio : la plupart des compteurs seront remplacés, exceptés les plus récents compatibles avec la technologie. Pour que ces campagnes se déroulent dans les meilleures conditions, votre collaboration est indispensable !



## La télérelève de votre compteur d'eau, c'est quoi ?

La télérelève est un système de communication automatique des données de consommation d'eau à distance, sans fil et quasiment en temps réel. Les compteurs d'eau de chaque usager sont équipés d'émetteurs (ou modules) qui transmettent leur index 4 fois par jour par signal radio. Ces signaux sont envoyés à des récepteurs (ou concentrateurs), positionnés sur des sites publics en point haut afin de garantir une parfaite communication avec les modules. Les données sont ensuite collectées par un serveur sécurisé de SAUR, qui les met à votre disposition quotidiennement sur le site internet ou l'application mobile MySaur.

## Quels sont les risques pour la santé liés à la télérelève ?

Les compteurs téléreléés utilisent le protocole LoRaWAN, qui émet des ondes électromagnétiques de très faible puissance, bien inférieures à celles d'un téléphone mobile ou d'un Wi-Fi domestique. Un module radio émet quatre fois par jour, pendant une seconde, une onde équivalente à une télécommande de portail électrique.

## Quel est l'intérêt d'installer un compteur télérelévé ?

Le compteur télérelévé permet de suivre sa consommation une fois par jour sur l'espace client Saur, d'éviter les erreurs de facturation, d'être alerté en cas de fuite, de réduire sa consommation et mieux maîtriser le budget du ménage.

## Comment puis-je accéder à mes données de consommation ?

Les usagers disposent d'un espace client Saur sécurisé et personnalisé accessible par internet sur le site [mon-espace.saurclient.fr](http://mon-espace.saurclient.fr) ou par smartphone sur l'application MySaur.

### Quel bénéfice pour l'usager ?

#### JUSTE

Vos factures d'eau seront dorénavant basées sur des relevés réels.

#### PRATIQUE

Vous n'aurez plus besoin d'être présent lors de la relève de votre compteur qui se fera automatiquement.

#### SECURISE

Vous serez informé en temps réel de toute consommation anormalement élevée.

#### ECO-RESPONSABLE

Vous pourrez suivre vos consommations journalières et mieux les maîtriser.

## Que se passe-t-il en cas de panne du système de télérelève ?

En cas de dysfonctionnement, un rendez-vous est pris avec l'usager pour effectuer la maintenance du compteur ou du module. Dans l'attente, les relevés peuvent toujours être effectués manuellement directement sur le cadran du compteur.

## Puis-je refuser l'équipement de mon compteur en télérelève ?

La télérelève est comprise dans le service assuré par Saur et prévue au Règlement de Service. Un refus induira des contraintes pour le service et la facturation de coûts additionnels (relève manuelle du compteur, surconsommations hors loi Warsmann).

## Vais-je être contacté avant le déploiement de la télérelève ?

Oui, outre la présente lettre d'information, un courrier de prise de rendez-vous sera adressé individuellement à chaque usager quelques semaines avant l'intervention, en précisant la date et les modalités. Le calendrier de déploiement est consultable sur le site du SIRYAE : <https://www.siryae.fr/>

## L'installation du compteur télérelévé est-elle payante ?

Non, le changement du compteur et l'installation du module sont pris en charge par Saur. Aucun coût n'est imputé à l'usager. \*

\* Source : SIRYAE



## ABC du bon voisinage...

### Animaux

Les chiens doivent être sous le contrôle de leur maître, leurs déjections doivent être ramassées. Les chiens errants seront saisis sur le territoire de la commune et conduits en fourrière. Les propriétaires de chiens errants sont responsables des dégâts commis par leurs animaux.

### Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit (circulaire ministérielle du 18/11/2011). Les déchets verts sont collectés le jeudi. Les déchetteries accueillent les gros volumes.

### Cars scolaires

Nos enfants montent et descendent des cars scolaires. Si un car est arrêté, ne le dépasser pas avec votre véhicule à moteur. Attendez que tous les enfants aient traversé la route et qu'ils soient tous visibles, sauf si une personne mandatée vous invite à circuler.

### Décharges sauvages

Les sites naturels de la forêt du Haut-Marcq ou de l'Arpent Noyé ne sont pas de décharges sauvages. Le nettoyage coûte cher à la collectivité. Les sanctions prévues par la loi pour les dépôts sauvages vont de 135€ d'amende à 1500€ d'amende et confiscation du véhicule pour un particulier, jusqu'à 75 000€ d'amende et deux ans d'emprisonnement pour un professionnel.

### Élagage

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, et haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires, et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques ou téléphoniques. Si nécessaire, le maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

### Forêt

La circulation des véhicules à moteur (motos, quads) dans les espaces naturels, comme les forêts, est interdite.

### Gentillesse

Un sourire, un mot gentil, à vos voisins, à un membre du personnel communal, un élue, rendent la vie plus agréable et sont toujours plus efficaces qu'une insulte ou des menaces.

### Haies

Les haies en limite de propriété doivent répondre à quelques règles : situés à plus de 0.5m et moins de 2m de la limite de propriété, les végétaux ne doivent pas dépasser 2m de haut, l'entretien des haies moyennes se fait à frais communs. Si les branches des arbres empiètent sur votre propriété, vous êtes en droit de demander à votre voisin de les couper, mais vous ne pouvez pas le faire vous-même.

Voir aussi la Gazette de décembre 2022 (p. 24)

### Information

Tenez-vous informé des événements, manifestations, alertes, diffusés par la mairie, ou la préfecture. Partagez l'info avec vos voisins.

### Jardinage

Assurez-vous que vos arbres, arbustes, n'empêtent pas sur la voie publique ou la propriété de vos voisins. Evitez les plantes invasives dont la propagation n'est pas toujours contrôlable.

### Km/h

Respectez les limites de vitesse (50km/h ou 45 km/h), et ralentissez à l'approche des passages protégés, de l'école, du stade, ou du terrain des Bruyères.

### Lumière

Évitez la pollution lumineuse (voisins, faune nocturne) en orientant bien vos éclairages extérieurs.

### Manifestations bruyantes

Les manifestations ou réunions, même de nature privée, ne doivent pas déranger les riverains. Lorsque vous prévoyez chez vous une réunion importante, pensez à prévenir vos voisins pour qu'ils s'organisent en conséquence. Il est recommandé de terminer ou de transférer à l'intérieur toute manifestation de plein air après 23h00.

### Information

Tenez-vous informé des événements, manifestations, alertes, diffusés par la mairie, ou la préfecture. Partagez l'info avec vos voisins.

### Nuisances sonores

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, souffleurs, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

### Ordures ménagères

Les bacs à ordures ménagères et les bacs de collecte sélective ou tri sont levés le mardi. Les bacs à déchets verts sont levés le jeudi. Pensez à ne pas les sortir la veille, et à les rentrer au plus tard le lendemain.

### Piétons

Les Marcquois se promènent beaucoup à pied dans et autour de leur village. Les véhicules à moteur doivent rester prudents en agglomération, mais aussi sur les petites routes alentours.

### Quiétude

Chacun y a droit, protégeons-la !

### Respect

De vos voisins, de nos aînés, des employés de la commune et de leur travail, des élus...

### Stationnement

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ou les autres usagers de la route. Le code de la route distingue le stationnement gênant (devant une entrée carrossable, une borne de recharge de véhicule électrique), très gênant (sur un passage piéton, un trottoir, une place pour personne handicapée), dangereux (près d'une intersection, d'un virage) et abusif (plus de 7 jours au même endroit).

### Trottoirs

Le trottoir est une voie publique, partagée par les usagers vulnérables. Les piétons donc, et ceux qui leur sont assimilés (personnes poussant une voiture d'enfant, circulant en fauteuil roulant, jeunes enfants circulant à vélo).

Les trottoirs étant affectés à la circulation de ces usagers, le stationnement sur un trottoir est une infraction possible d'une contravention de 4ème classe (amende de 135 €).

### Usage partagé

Les chemins, espaces naturels, bâtiments et équipements communaux, sont le bien de la collectivité. En prendre soin est le devoir de tous.

### Voisins vigilants

Prendre des nouvelles de ses voisins, surtout des plus âgés, et particulièrement lors d'aléas climatiques (canicule, orages, neige)

### Wi-Fi

Protéger son réseau et ne pas se connecter à celui de son voisin sans son accord.

### Expression

S'exprimer avec calme et respect favorise la compréhension mutuelle.

### Yoga

Cultiver la sérénité personnelle pour la transmettre autour de soi.

### Zèle

S'impliquer dans la vie du village, participer aux réunions, aux fêtes, aux opérations de nettoyage, etc. Pour rencontrer les autres Marcquois et maintenir la vie du village.



## Quand le meilleur ami de l'homme sème le trouble entre voisins ...

Les aboiements incessants d'un chien peuvent rapidement transformer une vie de voisinage paisible en une véritable épreuve, surtout lorsque ces bruits perturbent le repos et le bien-être des habitants. Qu'il s'agisse de cris nocturnes ou de bruits fréquents en journée, ils peuvent nuire à la qualité de vie et susciter des tensions entre voisins.

## Aboiements de chien et trouble de voisinage : ce que dit la législation

La détention d'un animal familier est un droit et son propriétaire est responsable des dommages qu'il peut causer à autrui (article 1243 du Code civil).

### Article R1336-5 du Code de la santé publique :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

### Arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit précise (article 12) :

« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence ».

Pour que l'aboïement d'un chien soit reconnu comme un trouble du voisinage, il faut qu'il respecte les critères de l'article R1336-5 du Code de la santé publique. Ainsi, si l'aboïement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera considéré comme une nuisance sonore.

- Le chien aboie tous les jours (critère de répétition) ;
- Le chien aboie toute la journée en l'absence du propriétaire (critère de durée du bruit) ;
- Le chien hurle à la mort (critère d'intensité).

Si l'un de ces trois critères est constaté par un voisin et qu'il porte atteinte à sa tranquillité, ce dernier est en droit de demander au propriétaire de l'animal de faire cesser les aboiements.

En cas de poursuites judiciaires, deux types de sanctions existent en fonction de la procédure choisie :

- **sanctions civiles** : Le propriétaire du chien est prié de faire cesser le trouble et se doit de verser des dommages et intérêts à la personne troublée par les aboiements du chien.

- **sanctions pénales** : Le propriétaire du chien est sanctionné d'une amende (elle peut s'élever jusqu'à 450 euros).

Avant toute démarche judiciaire, privilégiez un échange amiable en contactant votre voisin pour l'informer de la gêne occasionnée et rechercher une solution pacifique et constructive.



# FÊTES DES ARTS À MARCQ

17 et 18 MAI 2025

## Quelques chiffres...

### Exposition :

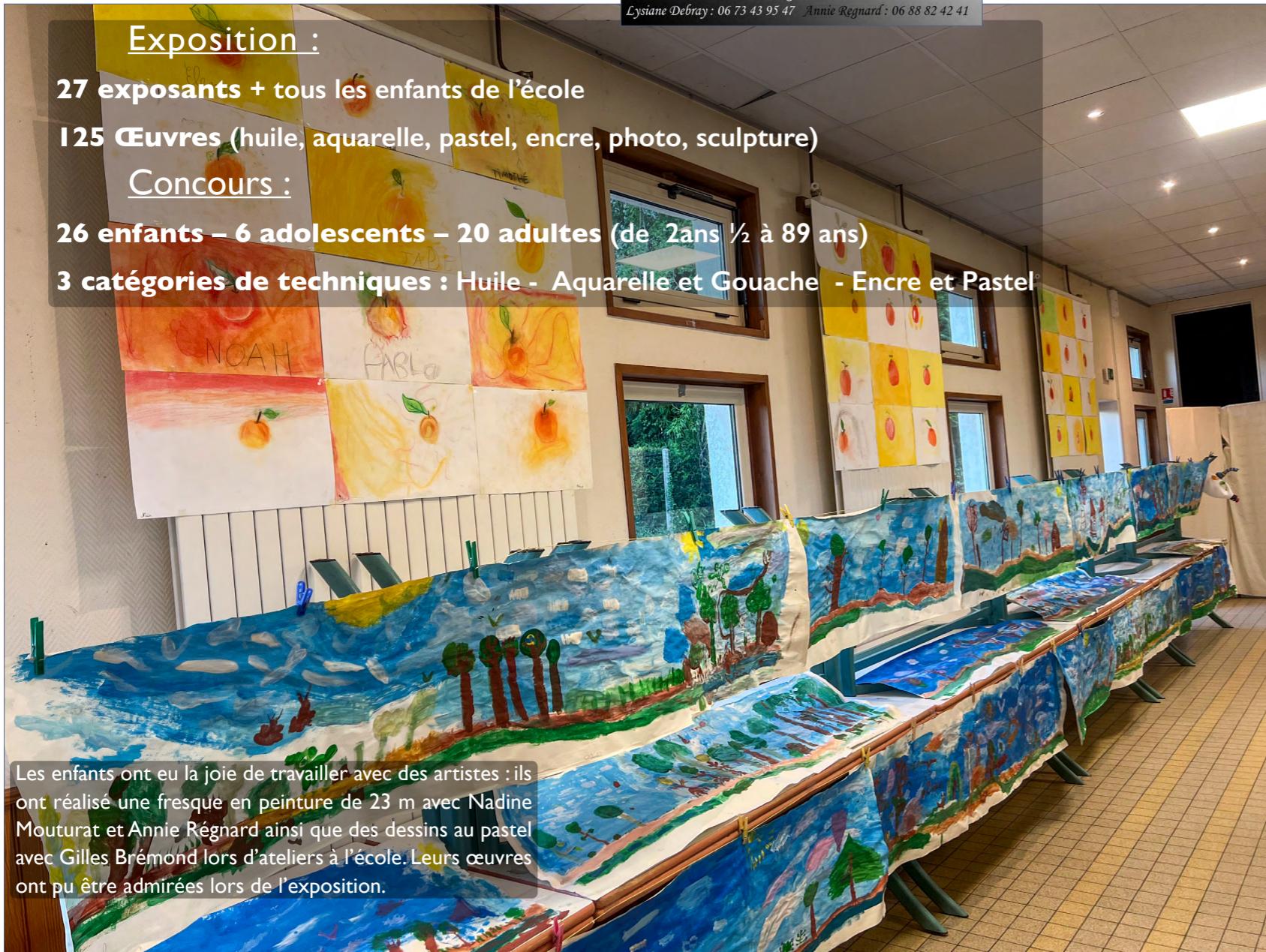
**27 exposants + tous les enfants de l'école**

**125 œuvres (huile, aquarelle, pastel, encre, photo, sculpture)**

### Concours :

**26 enfants – 6 adolescents – 20 adultes (de 2 ans ½ à 89 ans)**

**3 catégories de techniques : Huile - Aquarelle et Gouache - Encre et Pastel**



Nombreux sont les enfants qui sont repartis de la fête avec une œuvre sculptée dans du béton cellulaire grâce à l'animation encadrée par le talentueux Stéphane Marq.



De nombreux visiteurs et artistes ont contribué au succès de cette fête des Arts avec pour invité d'honneur, un soleil éclatant !

52 artistes se sont installés dans les rues, jardins et chemins du village pour laisser s'exprimer leur talent, leur sensibilité.

Un grand merci aux organisateurs pour l'énorme investissement ainsi qu'aux Marcquoises et Marcquois qui les ont encouragés par leur présence chaleureuse et leur intérêt !

Lysiane Debray



## Gagnants au concours le 18 mai 2025 - Fête des Arts à Marcq

### ENFANTS :

1er prix

**Elyne Bornarel**

2ème prix

**Alexandra Simonet**

3ème prix

**Timothé Gressier**

Prix jeune pouss (enfant de moins de 3 ans)

**Elena Romanet-Ledorze**

*Prix public enfants*

**Elyne Bornarel**



Elyne Bornarel



Elena Romanet-Ledorze



Les Ados



Annie Régnard



André Lépinay



*Prix public ados*

**Lenny Barros Lameta**

### ADULTES HUILE - ACRYLIQUE :

1er prix

**Annie Régnard**

2ème prix

**Rolland Amgelom**

3ème prix

**André Lépinay**



Marina Pavlidès



Thomas Inglesant



Isabelle Perucho



### ADULTES AQUARELLE :

1er prix

**Marina Pavlidès**

2ème prix

**Thomas Inglesant**

3ème prix

**Isabelle Perucho**



Marina Pavlidès



Thomas Inglesant



Isabelle Perucho

### ADULTES PASTEL - ENCRE :

1er prix

**Nadine Mourturat**

2ème prix

**Christian Nieto**

3ème prix

**Françoise Thille**



Nadine Mourturat



Christian Nieto



Françoise Thille



*Prix public adultes*

**Thomas Inglesant**

## VIE CULTURELLE



Les artistes dans les rues de Marcq



## Les spectacles « Hors les murs » programmés à Marcq

- Vendredi 26 septembre 2025 à 19h30 - Salle Michel Cacheux, Marcq

### Apéro-Concert

Entrée gratuite mais réservation conseillée auprès de la Barbacane

Formé autour d'une passion commune pour la musique folk, country et bluegrass, The Roosters Social Club réunit quatre amis musiciens : un guitariste, un banjoïste, une violoniste et un contrebassiste.

Les influences du groupe s'étendent des standards intemporels de la musique américaine aux légendaires Bruce Springsteen et Johnny Cash, entre ballades poignantes et morceaux entraînants. Un voyage garanti au cœur des grands espaces américains !

### The Roosters Social Club



- Samedi 17 janvier 2026 à 20h45 - Salle Michel Cacheux, Marcq

### Chanson - Humour

9 € / 6 € - Tout public / 5 ans et +

Inclassables musiciens-comédiens-chanteurs, Tricot Combo nous régale avec une panoplie de gags improbables ! OVNI de la scène musicale, amoureux d'absurde et de 3e degré, le quatuor fou aime surprendre le public avec ses jeux de scène rocambolesques en mêlant musique, chorégraphies et sketches. De la country à la bossanova, des chants marins au jazz manouche, les quatre compères nous embarquent dans un univers aussi chaleureux que leurs tricots de laine bariolés !

### Tricot combo



## Une aire de fitness au Terrain des Bruyères

Depuis le 11 avril, le Terrain des Bruyères, où se trouvent déjà deux courts de tennis, un panier de basket et deux terrains de boules, est équipé d'une zone de fitness en plein air.

Plusieurs agrès sont à votre disposition, et ont été sélectionnés pour répondre aux attentes de tous les sportifs, des plus jeunes aux plus âgés.



- Étape 1 : Flasher le QR code et télécharger l'application
- Étape 2 : Sélectionner le lieu d'entraînement grâce à la géolocalisation
- Étape 3 : Sélectionner les agrès
- Étape 4 : Définir le niveau de difficulté (débutant, intermédiaire ou avancé)
- Étape 5 : Choisir le programme et les objectifs (cardio, bien-être, musculation, haut du corps, bas du corps, etc.)
- Étape 6 : Suivre le visuel d'entraînement (détails des exercices et le temps nécessaire pour les réaliser)



Niveau 1 – très facile

### Le vélo

Pour travailler le cardio et la mobilité, tout en douceur. Partie du corps travaillée : les jambes

### Le vélo elliptique

Pour travailler le cardio, les jambes, les bras, il est complet et adapté à tous.



Niveau 2 – intermédiaire

### Le rameur

Pour tonifier l'ensemble du corps. Ce grand classique du fitness permet de travailler le dos, les bras, mais aussi les jambes.

### La « squat machine »

Agrès à deux places pour travailler les cuisses. Le dossier permet une bonne position pour cet exercice de musculation.



Niveau 3 - confirmé

### Le « push-pull »

Pour tonifier les membres supérieurs ! Ce combiné 2 en 1 permet de travailler les muscles du haut du corps : pectoraux, triceps, dos, grâce à des prises différentes.



# LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

## de Saint Germain de la Grange et Marcq

Une association de Saint-Germain-de-la-Grange ouverte aux anciens de Marcq

### Aperçu du programme des activités 2025 :

samedi 29 mars 2025

Théâtre de Paris, Lily & Lily.

jeudi 10 avril 2025

Dreux, la chapelle royale, le musée d'art et d'histoire, l'Écomusée du Drouais, le musée Rétro-Mobile.

jeudi 22 mai 2025

Visite de Cabourg, la Villa du Temps retrouvé de Marcel Proust.

jeudi 5 juin 2025

À Médan, la maison d'Émile Zola et le musée d'Alfred Dreyfus.

du 10 au 17 juin 2025

Voyage aux bords des lacs Italiens.

mercredi 2 juillet 2025

Pique-nique à St-Germain-de-la-Grange.

du 2 au 7 septembre 2025

Découverte du Cotentin.



### Rejoignez-nous au Club de l'Âge d'Or !

Le Club de l'Âge d'Or, qui a fêté en 2023 son 40ème anniversaire, se propose d'offrir aux seniors de Marcq, St-Germain-de-la-Grange et les communes avoisinantes de multiples activités, selon leurs goûts.

Sous la présidence de Mme Annick Lenormand le Club a prospéré et compte actuellement près de 140 adhérents.

En 2025, Annick a passé le flambeau à M. Jacques Delepoule.

#### Des réunions hebdomadaires nous réunissent :

- À St-Germain-de-la-Grange, au Centre Elie Ferrier, tous les mercredis de 14h à 17h, de septembre à juin,

- À Marcq, dans le local associatif à côté de la Mairie, les jeudis de 14h à 17h de septembre à juin.

Un goûter amical termine chacune des réunions.

- Activités hebdomadaires : jeux de société, scrabble, belote, tarot, etc.

Outre ces réunions hebdomadaires, le Club propose, tous les mois, diverses sorties : spectacles (théâtre, cabaret, concerts, comédies musicales), visites (excursions d'une journée, visites de musées, d'expositions, etc.), sorties au restaurant, ainsi que deux voyages annuels, en France ou à l'étranger.

Les transports sont assurés au départ de Marcq, St-Germain-de-la-Grange et Neauphle-le-Château.

Adhérer au club c'est entretenir un lien social, rompre l'isolement, tisser de nouveaux liens, s'offrir des moments d'échanges et de discussions. Chacun d'entre vous peut y trouver une activité qui l'intéresse et partager ses passions.

Alors, laissez-vous tenter et venez nous rejoindre !

La cotisation annuelle (de janvier à décembre) : pour les habitants de Marcq et St-Germain-de-la-Grange est de 30,00 €

Pour les adhérents extérieurs de 37,00 €.

Contacts : [agedor2015@gmail.com](mailto:agedor2015@gmail.com)

Pour tous renseignements complémentaires contacter :  
Mr Jacques DELEPOULLE : 01 34 89 59 03

### ANIMATIONS À VENIR DATES À RETENIR

Samedi 22 novembre 2025 :

Soirée choucroute et musique

Dimanche 7 décembre 2025 :

**Le marché de Noël** avec vente de sapins et livraison à domicile sur Marcq. Cet événement a rencontré un grand succès l'année dernière. Nous remercions également les exposants pour leurs divers stands d'idées cadeaux pour Noël

Samedi 10 janvier 2026 :

**Voeux du Maire** Salle Michel Cacheux  
Organisée par la commune

Samedi 7 février 2026 :

Soirée Loto-crêpes

Samedi 28 mars 2026 :

**Soirée pizza-théâtre** vous pourrez déguster de délicieuses pizzas tout en profitant d'une pièce de théâtre. C'est l'occasion idéale pour se retrouver entre amis ou en famille et passer un moment agréable. (Réservation obligatoire\*)

Lundi 25 mai 2026 :

L'incontournable **vide-grenier** avec restauration sur place. Venez chiner et profiter d'une journée conviviale

Samedi 27 juin 2026 :

**Fête du village** avec un cochon grillé et un groupe de musique live. Dansez sur des reprises et célébrez l'arrivée de l'été avec notre traditionnel feu de la Saint-Jean. (Réservation obligatoire\*)

Mardi 14 juillet 2026 :

**Sardinade** dans la cour de l'école  
Organisée par la commune

Samedi 26 septembre 2026 :

**Concours de pétanque.** Montrez vos talents et partagez un moment de détente et de compétition amicale

\* Les réservations obligatoires :

Pour assurer une meilleure gestion de nos événements et éviter le gaspillage alimentaire, les réservations pour toutes les manifestations organisées par le Comité des Fêtes de Marcq sont obligatoires. Cela nous permet également de garantir une organisation optimale afin que vous puissiez passer un agréable moment pendant les événements.

# Comité des Fêtes de Marcq



# HALLOWEEN 2025





## Association Âge et Partage

- un relais de solidarité intergénérationnelle
- l'accompagnement des personnes vulnérables.

L'association Âge et Partage incarne depuis plus de 20 ans un esprit d'entraide simple, bienveillant et profondément humain.

Crée en 2003, cette association œuvre au quotidien pour soutenir les personnes en difficulté, qu'elles soient âgées, isolées, malades ou en situation de précarité. Et tout cela, grâce à l'engagement sans faille d'une vingtaine de bénévoles aux grands cœurs.

Des actions concrètes... et essentielles

Chaque semaine, ce sont 1300 colis alimentaires qui sont distribués à 85 familles. Trois fois par semaine, les portes de la salle Mère Teresa s'ouvrent aux familles, aux personnes seules ou fragiles, qui trouvent ici plus qu'un sac de provisions : un sourire, une oreille attentive, un mot gentil.

Mais Âge et Partage, c'est aussi :

- un vestiaire solidaire, avec des vêtements de qualité à petits prix,
- des livraisons à domicile pour les personnes en perte d'autonomie,
- un service d'accompagnement administratif pour ne pas se sentir seul face aux démarches,
- et même une aide à la mobilité, pour permettre à chacun de se déplacer dignement.

### Une association vivante, portée par l'humain

À la tête de cette équipe, on retrouve Carmen Cutayar, présidente engagée, entourée de :

- Sylvie Robin, secrétaire général,
- Brigitte Maréchal, trésorière,
- Muriel Thomas, secrétaire administrative,
- ...et bien sûr tous les bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie, et surtout de leur cœur. Au total, une vingtaine de bénévoles se relaient selon leurs compétences, qu'il s'agisse de logistique, d'animation, d'administration, d'organisation des collectes ou encore de distribution

En plus de leurs activités régulières, l'association organise chaque année **des collectes alimentaires, des événements de solidarité, et des moments conviviaux** pour garder vivant le lien entre les générations.

#### Et si vous deveniez bénévole, vous aussi ?

Pas besoin d'avoir beaucoup de temps, ni d'expérience particulière. Il suffit d'une envie d'aider, d'un peu de bonne humeur et d'un cœur ouvert. Que ce soit pour une collecte, un coup de main logistique ou simplement une visite de courtoisie à une personne isolée, **chaque geste compte**.

#### Coordonnées utiles

##### Âge et Partage – Montfort-l'Amaury

**Siège social et adresse postale :** 7 rue Normande, 78490 Montfort-l'Amaury

**Téléphone :** 06 10 77 71 26 (pour tout renseignement)

**Adresse mail :** ageetpartage@gmail.com

**Site web :** www.ageetpartage.org

Distributions alimentaires :

Mardi, mercredi et samedi de 10h à 11h30

– Salle Mère Teresa, 6 rue de Mantes, Montfort-l'Amaury

#### • Âge et Partage, c'est...

– 20 bénévoles engagés

- 85 familles, 185 personnes (adultes et enfants) aidées chaque mois
- 1300 colis distribués chaque semaine
- Une dizaine de livraisons à domicile pour des personnes en situation de handicap



## L'association C.A.L.M.

(culture, arts et loisirs à Marcq)

et Donatien proposent

Un cercle de chansons et de danses



Venez chanter avec nous des chansons connues, françaises ou anglaises parmi un répertoire de 600 titres, pour le plaisir de partager ensemble un moment convivial et sans prétention !

Un vendredi par mois dans la salle Michel Cacheux  
Donatien et sa guitare nous feront voyager en musique ...



Danses de lignes : chaque 1er jeudi du mois avec Alain Rémaud professeur puis 15 jours après, réinvestissement entre élèves. (Adhésion annuelle 65 euros)

31 élèves ont eu le plaisir de danser cette année : le Madison, le Baïon, le Charleston, La Paloma Blanca, la Macarena, le Disco, le Stroll, le Mambo, un Tap Dance Irlandais, la Goffa Lolita, la Country et la célèbre Jérusalem !

# QI GONG A MARCQ 氣功

Chaque lundi, 25 pratiquants se retrouvent à la salle communale ou en plein air pour savourer cet Art traditionnel chinois de santé qui date de plus de 3000 ans!

Mouvements doux, marches, postures, automassages aident à la circulation de l'énergie dans les méridiens. L'harmonie est recherchée dans la lenteur, pour nourrir les muscles et les tendons ainsi que les différents organes, pour apaiser le mental avec un travail sur la respiration et la pleine conscience.

C'est une pratique de bien être ouvert à tous, chacun pratiquant selon ses compétences, c'est une œuvre de patience, une méditation active pour garder souplesse et tonicité, renforcer notre vitalité et notre énergie, développer notre immunité, un art de vivre...



Cours avancés (+ de 5 ans de pratique)

lundi 17h30 - 19h

Cours débutants et intermédiaires

lundi 19h30 - 21h

Cours dispensés par Lysiane Debray pratiquante depuis 21 ans

Diplomée de la Fédération de Qi Gong, arts énergétiques + formation au Qi Gong du Wudang à l'institut Lu Dong Ming de Paris. Tél : 06.73.43.95.47

Envie de beaux légumes frais,  
en circuit court local et bio !



Des aliments sains  
produits dans le respect de l'Homme,  
de la Biodiversité  
et du rythme de la Nature

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), "Les Jardins Enchantés" existe depuis la première année de la création des AMAP en Île de France en 2004 et propose une alimentation saine, certifiée bio et cultivée localement, à Villiers Saint-Frédéric et au Tremblay-sur-Mauldre.

Les Amapiens (adhérents) paient un nombre de paniers à l'année, environ un par semaine, à un prix défini à l'avance. Ainsi, les adhérents garantissent un revenu décent aux paysans.

La composition et la quantité de légumes par panier dépendent des saisons, des légumes cultivés et des aléas. Les paniers sont les mêmes pour tous les adhérents. Pour aider au fonctionnement de l'association et pour mieux faire connaissance avec les maraîchers, il est demandé aux adhérents de participer à la distribution des légumes et aux travaux des champs (désherbage, cueillette) 2 fois dans l'année.

Les légumes ne sont pas transportés, ni stockés dans des réfrigérateurs car distribués juste après leur récolte, ce qui garantit une fraîcheur et une sécurité sanitaire optimales.

Les adhérents profitent aussi d'autres paniers tels que les fruits rouges, les pommes/poires, les agrumes, les œufs et la viande Bio.

<https://amap-idf.org/index.php> <https://amapdesjardinsenchantes.wordpress.com/>

enedis

## Chantier de modernisation du réseau électrique

Commune :

Enedis investit dans la modernisation et la sécurisation du réseau électrique de la commune de Marcq (78). Ce chantier vise à enfouir une ligne haute tension pour améliorer la sécurité et la continuité de service.



### Période de travaux :

Du 8 septembre au 11 décembre 2025

### Investissement :

Environ 400 000 € financés par Enedis

### NATURE DES TRAVAUX

- Installation de nouveaux câbles électriques souterrains pour renforcer et moderniser le réseau.
- Retrait des anciennes lignes aériennes et des poteaux devenus inutiles, dont la dépose est prévue à l'été 2026, après les moissons, en concertation avec les exploitants agricoles.



### BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS

- Un réseau plus sûr et plus fiable.
- Réduction des risques liés aux lignes aériennes.
- Modernisation des infrastructures pour accompagner le développement du territoire.

Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre Mairie au 01 34 87 41 64 ou du chargé de projet Enedis : Pascal Noël au 06 84 27 76 65.



#### Rappel des jours de collecte à MARCQ :

- collecte des ordures ménagères le mardi (bac à couvercle vert)
- collecte des emballages le mardi (bac à couvercle jaune avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)
- collecte des déchets verts le jeudi (bac à couvercle marron avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)

#### Il n'y a plus de sacs en papier.

Uniquement un bac marron et maximum 5 fagots. Les autres bacs prévus pour les emballages et les ordures ménagères ne devront pas être utilisés pour les déchets végétaux.

#### PAS DE COLLECTE LES 1ER MAI DE CHAQUE ANNEE

ATTENTION : Les collectes ont lieu l'APRES MIDI pour de nombreuses communes, soit à partir de 13h jusqu'à 23 heures environ. À Marcq la collecte a lieu le jeudi.

Collecte des déchets végétaux du jeudi 3 avril au jeudi 11 décembre 2025

Durant l'été 1 semaine sur 2

#### Mettez dans vos bacs de déchets végétaux

UNIQUEMENT : herbes, feuilles, brindilles.

Les fils de fer, cailloux, terre, plastiques (y compris les bioplastiques), pots de fleurs, etc... ne sont pas des déchets végétaux et ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle marron.

Ces déchets peuvent endommager le méthaniseur qui sera utilisé pour convertir les déchets végétaux en bio-énergie.

Attention, les gros déchets végétaux (tailles d'arbres, d'arbustes et de haies) doivent être apportés en déchèteries.

Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles au siège du SIEED. Un seul par foyer.

Pour les non-initiés, le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage.

#### Composteurs :

15 euros le bac de 800 litres 80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur

10 euros le bac de 400 litres 70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur

Un guide du compostage vous sera transmis lors de la mise à disposition.

#### Les déchèteries ont pour objectif de :

Permettre à la population d'évacuer ses déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement, Supprimer la formation de dépôts sauvages, économiser les matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.

Les modalités d'octroi du badge d'accès sont disponibles sur le site du Sieed. [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

#### MÉRÉ :

Vendredi, Samedi et Lundi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h

Route de la Bardelle / Chemin rural 11 (derrière la route de la Gare de Montfort en direction de Vicq, Thoiry)

#### GARANCIÈRES :

Vendredi, Samedi et Mardi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h

29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également

#### Conteneurs à verre pour les bouteilles et bocaux en verre :

Une colonne à verre est à votre disposition sur le parking du terrain de football Marie Leblan

#### Les déchets refusés par le SIEED

**Les médicaments** - à rapporter en pharmacie

**L'amiante** - à déposer dans un centre de classe I

**Les pneus** - à déposer chez un distributeur (garage ...)

**les bouteilles de gaz** - reprises sur les points de vente

**Les extincteurs** - à déposer sur les points de vente

## Consultations juridiques à Marcq

La commune de Marcq a mis en place des consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat, à un rythme bimestriel, le samedi matin, toutes les demi-heures entre 9h et 12h, à la Mairie. Ce service est réservé aux Marcquois.

Après un bref exposé de la problématique, l'avocat vous conseillera sur les démarches utiles à l'introduction d'une action en justice, à la défense de vos intérêts devant une juridiction et à la résolution amiable des litiges.

L'avocat en charge de la consultation n'a pas vocation à intervenir dans la procédure ou le litige qui vous concerne. Il sera toutefois en mesure de vous orienter vers l'un de ses confrères compétent dans le domaine souhaité.

La consultation aura lieu dans le respect des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité s'imposant aux avocats.

Les prochaines dates de consultations juridiques sont les suivantes :

Le samedi 15 novembre 2025

Le samedi 17 janvier 2026

Le samedi 21 mars 2026

*Vous êtes invités à prendre contact avec la Mairie au 01 34 87 41 64 pour réserver un créneau à l'une de ces dates.*

*Les prises de rendez-vous seront possibles jusqu'au mercredi midi précédent la consultation.*



Les enfants doivent avoir entre 3 et 12 ans.

Les extérieurs sont acceptés, mais les Marcquois sont prioritaires. Le formulaire d'inscription est mis en ligne sur le site Internet de la Mairie et diffusé via la newsletter 1 mois avant le début de la période de congés scolaires. L'inscription se fait en ligne dès la parution du formulaire d'inscription pour les Marcquois et une semaine après pour les extérieurs.

#### Ci-dessous les tarifs incluant le repas, le goûter et les sorties.

	Familles Marcquoises	Familles extérieures
Une journée :	30 €	35 €
Une semaine :		
Pour le 1er enfant	130 €	150 €
Pour le 2ème enfant d'une même famille*	105 €	140 €
Pour le 3ème enfant d'une même famille*	85 €	115 €

\*La dégressivité du tarif à compter du 2ème enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait semaine.

*Pour les vacances scolaires de l'année 2025/2026, le centre de loisirs sera ouvert aux dates suivantes :*

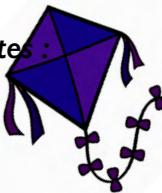
Toussaint 2025 : du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre

Hiver 2026 : du lundi 2 mars au vendredi 6 mars

Printemps 2026 : du lundi 27 avril au jeudi 30 avril

[www.marcq-en-yvelines.fr](http://www.marcq-en-yvelines.fr)

Mairie de Marcq : 01 34 87 41 64





## Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), à quoi ça sert ????

Un LAEP est un espace convivial qui accueille gratuitement et sans inscription, de jeunes enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte.

C'est un espace de ressource pour les parents et de jeu pour les enfants.

Le LAEP est ouvert deux jeudis par mois de 9h30 à 11h30.

Les accueillants sont formés à l'écoute et garant des règles de vie.



### Pour les enfants

Le LAEP participe à l'épanouissement des enfants et, est propice à leur développement moteur, social et cognitif. C'est un lieu d'exploration de soi par le jeu, le langage et à travers le regard de l'adulte. Les multiples expériences conduisent l'enfant à acquérir ses propres capacités en vue d'être de plus en plus autonome. C'est un lieu des premières socialisations avant la crèche et l'école.



### Pour les parents

C'est un lieu de rencontre, d'échange et de discussion entre adulte afin de rompre l'isolement social. Dans le respect de chacun et la bienveillance, cet espace est aussi un lieu de soutien parental où le parent peut échanger avec les accueillants sur des questions liées à la parentalité. Il peut aussi observer et jouer avec son enfant qui vit ses premières interactions sociales.



### La relation parent/enfant

Dans ce lieu hors du temps et du quotidien à domicile, le parent et son enfant peuvent avoir un moment privilégié ensemble autour du jeu sans contrainte et obligation de résultat. C'est l'instant présent qui compte.



### La relation parent à parent

La rencontre, l'écoute et le partage d'expériences permettent dans ce lieu de trouver un soutien, un espace de parole pour les parents ou futurs parents...



## Lieu d'Accueil Enfant / Parent (LAEP)

### Le Jardin des Rencontres

Un LAEP est un espace convivial organisé pour les **0/4 ans** avec leur parent et pour les **futurs parents**.

**1er et 3ème Jeudi du mois**  
9h30 > 11h30

04/09  
18/09

02/10  
16/10

06/11  
20/11

04/12  
18/12



**Gratuit**

**Square Raoul Breton  
78490 Méré**

Entrée libre / Sans inscription  
Lieu adapté aux personnes en situation de handicap

Retrouver toutes les dates 2025 / 2026 ici



## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



**Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)**

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

**Alternance stricte femme/homme ou inversement**

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de **11** conseillers municipaux

### 2 listes A et B



#### 1<sup>er</sup> TOUR

**La liste A a la majorité absolue** > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la **liste A et la liste B** (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

#### 2<sup>nd</sup> TOUR

**Sans majorité absolue** → **Mêmes règles de répartition que pour le 1<sup>er</sup> tour :** prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle. Pour se maintenir au 2<sup>d</sup> tour, les listes doivent avoir obtenu **plus de 10% des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour**.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.



Vous l'avez sûrement constaté, nous sommes très sollicités par des sociétés qui nous appellent ou qui nous visitent. La plupart du temps, il s'agit de proposer des travaux d'isolation, de pose de panneaux photovoltaïques, de contrôler les performances énergétiques des maisons voire de solliciter de dons ou d'enquêter pour des instituts de sondage.

Certains d'entre eux viennent « de la part de la Mairie » ou « en accord avec la Mairie ».

Sachez que la Mairie n'est jamais partie prenante dans ces démarchages commerciaux.

Cette pratique est tout à fait légale et la plupart des sociétés qui utilisent ce moyen de communication sont sérieuses.

Néanmoins, parmi les visiteurs, certains ne sont pas des professionnels, mais des personnes animées de mauvaises intentions.

Pour éviter les ennuis, voici quelques précautions à prendre :

- Si vous ne souhaitez pas recevoir la visite d'un commercial, n'ouvrez pas votre porte et n'acceptez pas la prise d'un rendez-vous.
- Si vous acceptez cette visite, prenez la précaution de demander une carte professionnelle, un ordre de mission voire une pièce d'identité. Faites patienter à l'extérieur pendant que vous contacter leur entreprise pour vérifier leur identité.
- Lors d'un rendez-vous, ne signez rien, ne versez jamais d'argent liquide ou par chèque.
- Si besoin, essayez de vous faire accompagner par une autre personne (famille, voisin, aide à domicile).
- Vous pouvez tout à fait demander un autre rendez-vous pour prendre le temps de décider et faire jouer la concurrence.
- Si vous acceptez un marché, vous avez une période de 14 jours de rétractation. Cette mention doit figurer en clair sur le document qui vous est présenté.

Enfin, si la personne qui vous contacte vous paraît suspecte, n'hésitez pas à faire un signalement à la Gendarmerie. Pour que votre démarche soit la plus efficace possible, elle doit être la plus précise possible : signalement physique de la ou des personnes, identité de la ou des personnes, de la société, plaque d'immatriculation du véhicule, etc...

# 31 janvier 2027 : fermeture du réseau cuivre

PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE

## Une page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique.

Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

## La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet, aura lieu sur notre commune au plus tard le 31 janvier 2027.

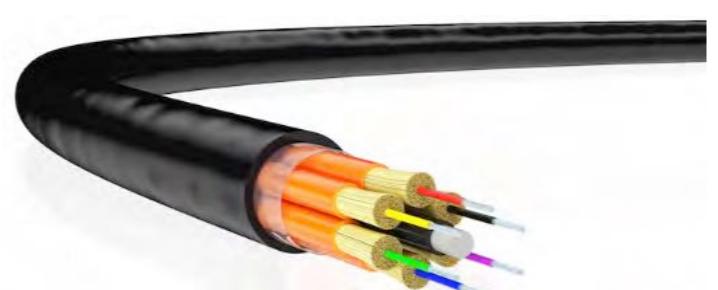
Si vous êtes toujours connecté à ce réseau<sup>1</sup>, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Si cela n'est pas déjà fait, vous devez vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre<sup>2</sup>.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

<sup>1</sup>-Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

<sup>2</sup>-Ou autre solution alternative.



MARC FERRACCI

Ministre délégué à l'Industrie

Madame, Monsieur,

La modernisation des infrastructures d'internet et de téléphonie est une priorité du Gouvernement. Le réseau internet DSL et téléphonique fixe RTC a été fondé sur une technologie dite « cuivre ». Ce réseau historique est en fin de vie. Il sera définitivement remplacé par le réseau en fibre optique.

Cette modernisation est indispensable pour répondre aux nouveaux usages numériques. Par ailleurs, conserver deux réseaux coûterait trop cher et l'utilisation de la fibre optique consomme en moyenne trois fois moins d'énergie que le cuivre.

C'est pourquoi, l'opérateur du réseau « cuivre » fermera progressivement celui-ci sur tout le territoire selon une logique de lots annuels de communes, de plus en plus importants, entre janvier 2025 et 2030. Ce lourd chantier associera, avec le concours de l'autorité publique, l'ensemble des opérateurs télécom ainsi que les collectivités territoriales.

**Votre commune ou celle de l'un de vos sites est concernée par l'arrêt prochain du réseau cuivre. Il vous est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer votre migration.** En effet, des travaux de desserte interne peuvent être nécessaires et les opérateurs peuvent être très sollicités à l'approche de la fermeture.

Concrètement, si votre accès internet (xDSL), vos réseaux d'entreprise, votre téléphonie fixe (RTC), vos services de télésurveillance, d'alarmes, ainsi que vos services de type fax, monétique, usages industriels de télé-relève/télé-conduite, lignes de secours dans les établissements recevant du public (ERP) etc., fonctionnent encore sur le réseau cuivre, vous êtes invités à contacter rapidement l'opérateur de votre préférence afin qu'il vous accompagne vers la nouvelle technologie en remplacement de votre installation actuelle.

**Sans action de votre part, vos abonnements sur réseau cuivre prendront fin à la date de fermeture applicable dans votre commune, et les installations cesseront de fonctionner.**

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'opérateur de votre choix pour qu'il réponde à vos interrogations et programme avec vous le remplacement de vos solutions.

Un site internet a été mis à votre disposition pour vous renseigner sur la fermeture, les échéances, et propose un guide à destination des entreprises, disponible sur :  
<https://www.economie.gouv.fr/trehautdebit/entreprises>

Vous pouvez également consulter le guide pratique du choix d'offres télécoms pour les professionnels et les entreprises sur le site de l'Arcep :  
[https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/guide-pratique-telecom-tpe-pme\\_juin2019.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-pratique-telecom-tpe-pme_juin2019.pdf)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Nos références : D24-08514

## TAXES FONCIÈRES 2025 : Ce que votre avis d'imposition ne vous dit pas

### Les bases

Pour les locaux d'habitation, les paramètres d'évaluation des valeurs locatives ont été fixés en 1970. Les valeurs locatives ont été actualisées en 1980 par application d'un coefficient départemental (1,73 dans les Yvelines), puis revalorisées forfaitairement chaque année depuis 1980 par un coefficient national censé refléter les variations des loyers que produirait ce local dans des conditions normales de location. Depuis 2018, cette revalorisation est fixée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) sur un an. Ce coefficient est fixé à 1,017 pour 2025 (+ 1,7 %). En période de forte inflation, l'utilisation de cet indice conduit mécaniquement à une hausse significative des bases (+ 22,72 % cumulé de 2018 à 2025).

### Les taux votés

La loi n°80-10 du 10 janvier 1980 a accordé aux collectivités territoriales la liberté de voter les taux des quatre taxes directes. En 1980, il s'agissait de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et les propriétés non bâties (TFNB), la taxe d'habitation (TH) et la taxe professionnelle (TP).

Depuis 2011, les régions ne votent plus le taux d'aucun impôt direct local. Les départements ne votent plus de taux de part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis son transfert aux communes dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La liberté de vote du taux est désormais restreinte aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Figurent ainsi sur votre avis de taxe foncière, les taux votés par le Conseil Municipal (24,34 % / 46,25 %) et la communauté de commune Cœur d'Yvelines (3,05 % : foncier non bâti et 8,37 % : ordures ménagères).

### Les taux calculés

Les syndicats de commune sont dépourvus de tout pouvoir en matière fiscale. Leurs ressources sont constituées soit d'une contribution budgétaire (les communes allouent les ressources nécessaires à leur fonctionnement en prélevant sur leur budget), soit d'une contribution fiscalisée (des taux additionnels aux taxes directes locales sont calculés par l'administration fiscale sur la base du produit voté par le syndicat). Les ressources peuvent également être pour partie budgétisées, pour partie fiscalisées.

En cas de fiscalisation des ressources, la répartition se faisait, à l'origine, entre les quatre taxes directes perçues par la commune. En 2011, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la contribution foncière des entreprises (CFE) désormais perçue par la communauté de commune Cœur d'Yvelines.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalisation ne porte désormais que sur les seules taxes foncières et donc sur les seuls propriétaires.

Pour la commune de Marcq, la fiscalisation concerne deux syndicats : le syndicat de l'école maternelle intercommunale à Thoiry (EMIT) et la crèche intercommunale à Thoiry (CIT).

Les besoins de financement de ses deux syndicats sont répartis entre les communes selon des modalités différentes. Pour l'EMIT, il s'agit du nombre d'habitants (population légale INSEE au 1er janvier). Pour la crèche, la répartition s'effectue en fonction du nombre de berceaux réellement utilisés par chaque commune l'année précédente. Compte tenu de ces critères, la quote-part de chaque commune peut varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Pour répondre aux besoins des habitants des communes-membres, ces deux syndicats ont, par ailleurs, engagé depuis 2023 des investissements significatifs (extension des locaux de l'école maternelle et construction d'une nouvelle crèche pour une capacité d'accueil passant de 35 à 50 berceaux). Le coût de ces investissements impacte également le montant de la participation financière de chaque commune.

Depuis 2023 et par délibération du Conseil Municipal, les ressources de l'EMIT et de la CIT sont pour partie fiscalisées et pour partie budgétisées (contribution budgétaire annuelle de 39 000 € prélevée sur le budget communal).

### Les taxes annexes aux taxes foncières :

- la taxe spéciale d'équipement (TSE) au profit de l'établissement public foncier d'Île de France et de la Société du Grand Paris
- la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) au profit de la région Île-de-France
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit de la communauté de communes Cœur d'Yvelines. Crée à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, elle correspond au transfert de la part régionale et départementale de la taxe foncière non bâtie.
- la taxe pour frais de chambres d'agriculture

### Frais de gestion de la fiscalité directe locale :

En contrepartie des frais de conception de rôle et de dégrèvement, l'État perçoit un pourcentage sur le montant des taxes.

- 3 % du montant de la part communale de TFB ET TFNB, de la taxe additionnelle à la TFNB
- 8 % du montant de la part syndicale de TFB et TFNB, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe additionnelle spéciale annuelle de la région Île-de-France (TASA) et de la taxe perçue au profit des chambres d'agriculture
- 9 % de la taxe spéciale d'équipement (TSE)

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communale	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	24,34 %		8,70 %	%	0,587 %	8,37 %	%	
Taux 2025	24,34 %		11,90 %	%	0,566 %	8,37 %	%	
Adressé								
Base	3643	3643			3643	3643		1647
Cotisation inscrite	887	434			21	305		
Adressé								
Base								
Cotisation inscrite								
Cotisation 2024	872	240			21	300		
Cotisation 2025	887	434			21	305		
Variation	+1,72 %	+80,83 %			0 %	+1,67 %		
Propriétés bâties								
Propriétés non bâties		Commune	Syndicat de communes	Inter communale	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2024	46,25 %	25,90 %	3,05 %	22,22 %	0,982 %	3,86 %	%	
Taux 2025	46,25 %	44,22 %	3,05 %	22,22 %	0,937 %	5,39 %	%	
Adressé								
Base terres	51	51	51	51	51	51		
Base terres agricoles								
Cotisation 2024	23	13	2	11	2			
Cotisation 2025	24	23	2	11	0	3		
Variation	+4,35 %	+76,92 %	0 %	0 %	+50,00 %			
Propriétés non bâties								
Dégrèvement Jeunes agriculteurs (JA)								
Base du forfait renseigné								
Majoration base terrains constructibles								
Crédit d'assurance des accidents agricoles								
Droit proportionnel								
Droit fixe								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
Dégrèvement Habitation principale								
Dégrèvement JA								
Dégrèvement JA Collectivité								
Références administratives								
Montant de votre impôt								1801

### La compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Depuis 2021, les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Comme le montant des recettes de TH perçues par les communes ne coïncidait pas avec le montant de la TFPB perçue par les départements, cela pouvait aboutir à une surcompensation (TFPB > TH) ou une sous-compensation (TFPB < TH).

Le législateur a donc imaginé un mécanisme de correction pour effectuer un prélèvement sur les communes surcompensées au profit des communes sous-compensées.

Un coefficient correcteur (COCO) permettant de faire la comparaison entre les ressources perçues avant et après réforme a donc été calculé par les services fiscaux.

Dans sa version initiale, ce mécanisme ne prévoyait pas d'intégrer la part syndicale dans le calcul et il aura fallu pas moins de deux ans de procédures, la saisine du Conseil Constitutionnel par le Conseil d'Etat d'une question prioritaire de constitutionnalité et une loi de finances rectificative en 2022 pour que les communes, membres de syndicats à participation fiscalisée, obtiennent de l'Etat le versement des compensations correspondantes.

Les communes sous-compensées (tel est le cas de Marcq) perçoivent donc un versement complémentaire annuel de la part de l'Etat.

Pour la détermination du coefficient correcteur, la perte de ressources liée à la taxe d'habitation est calculée sur les bases des valeurs locatives de 2020 et du taux TH (commune + syndicat) de 2017. Le coefficient correcteur est figé et malgré les demandes de nombreux élus locaux, sa révision n'est pas envisagée.

On ne peut que regretter que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'ait pas été accompagnée d'une concertation avec les élus locaux et d'un réflexion globale sur la fiscalité directe locale. Cette perte du pouvoir de décision des conseils municipaux sur les finances locales participe d'un mouvement de recentralisation auquel nous assistons depuis presque 15 ans.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le lien entre le citoyen et la commune dans laquelle il réside est rompu : seuls les propriétaires participent, désormais, au financement des services publics communaux, à la différence des locataires, qui, s'ils continuent de bénéficier de ces services, ne s'acquittent plus d'aucune contribution au profit de la commune.

## INFO TRANSPORTS

## Bienvenue sur le territoire de Centre et Sud Yvelines

ALLONS ENFANTS  
DU GRAND PARIS...  
LE TARIF UNIQUE  
EST ARRIVÉ !

Dès janvier 2025, Île-de-France Mobilités révolutionne la billettique avec 2 tarifs seulement (sauf aéroports).

Île-de-France  
mobilités

- Vous prenez le train, le RER ou le métro ? Un trajet vous coûtera désormais 2,50 €, quelle que soit votre destination, même si vous allez à l'autre bout de l'Île-de-France
- Vous prenez le bus ou le tramway ? Votre trajet sera facturé 2 €, quelle que soit votre destination

- S'il vous reste des tickets t+ sur votre téléphone, votre passe Easy ou des tickets Origine/destination dans votre poche, ils restent valables jusqu'au 31 décembre 2025.
- Cependant, veillez à les utiliser rapidement : les tickets magnétiques vont disparaître peu à peu et de plus en plus de valideurs ne les accepteront plus.

Un Ticket unique  
Métro-Train-RER  
à 2,50 €

Qui remplace des tickets dont les prix s'étaient entre 2,15 € et 5 €

Un Ticket unique  
Bus-Tram  
à 2 €

qui remplace des tickets à 2,15 €



Pour suivre l'actualité et rester informé sur vos lignes du territoire Centre et Sud Yvelines :

[www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)



## Une nouvelle numérotation régionale pour le réseau de bus d'Île-de-France

- Pour faciliter les trajets des voyageurs sur le réseau et parfaire le projet de construction d'un réseau de transports unique et global, Île-de-France Mobilités déploie un nouveau système de numérotation régionale des lignes de bus franciliennes.
- Pour faciliter la compréhension, la Grande Couronne qui cumule plus de 1 550 lignes, a été divisée en 6 grands secteurs, eux-mêmes découpés en plusieurs sous-secteurs



## TAD : Transport à la demande

Une campagne d'information va être remise en place pour mieux faire connaître ce dispositif qui permet de mettre en liaison les communes de notre territoire avec un certain nombre de «pôles» (gares, piscine,...) le réseau a été élargi à toutes les communes de Coeur d'Yvelines. On peut désormais se rendre à Thoiry, à la gare de Méré-Montfort ou à celle de Villiers-Saint-Frédéric. Marcq compte désormais 3 points de dépôt ou de prise en charge (Puits Perdu, Jean Barbé-mairie et carrefour de Montfort).

Il fonctionne en journée du lundi au vendredi de 9h00 à 15h30 et le samedi de 9h00 à 19h. Le pass Navigo permet d'utiliser le service, mais on peut aussi régler à la course.

Les réservations peuvent se faire de 3 manières jusqu'à la dernière minute :

Appel téléphonique : 09 70 80 96 63  
du lundi au vendredi 9h-18h

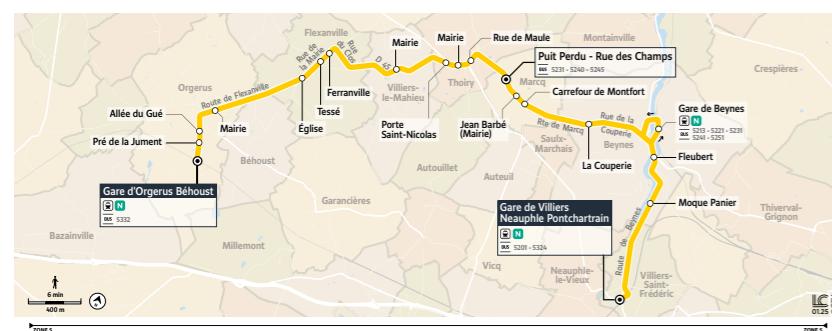
Appli portable : TAD Île-de-France Mobilités  
7 j sur 7 et 24 h sur 24

Site web : <https://tad.idfmobilites.fr/>  
7 j sur 7 et 24 h sur 24

Une confirmation est reçue par notification ou sms, puis 30 minutes avant le départ, une alerte est transmise sur le portable avec le numéro et le nom de l'arrêt et l'heure d'arrivée du véhicule... Avec l'appli portable, il est possible de suivre en temps réel le véhicule de transport.

Transport  
À la Demande | Île-de-France  
mobilités

## 5355 ORGERUS ⇔ VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC



## Jours de fonctionnement et renvois

3 Circule toute l'année

## Informations complémentaires

Vacances de la Toussaint : 18 octobre au 2 novembre 2025 inclus  
 Vacances de Noël : 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus  
 Vacances d'hiver : 21 février au 8 mars 2026 inclus  
 Vacances de printemps : 18 avril au 3 mai 2026 inclus  
 Pont Ascension : 13 mai au 18 mai 2026 inclus  
 Vacances d'été : 4 juillet au 31 août 2026

## 5355 ORGERUS → VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

## Du lundi au vendredi

Renvois		3	3	3	3
ORGERUS	Gare d'Orgerus-Béhoust	-	07:00	08:10	18:20
	Pré de la Jument	-	07:02	08:12	18:22
	Allée du Gué	-	07:03	08:13	18:23
	Mairie	-	07:05	08:15	18:25
FLEXANVILLE	Église	-	07:07	08:17	18:27
	Tessé	-	07:09	08:19	18:29
	Ferranville	-	07:10	08:20	18:30
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	-	07:14	08:24	18:34
THOIRY	Porte Saint-Nicolas	-	07:17	08:27	18:37
	Mairie	-	07:18	08:28	18:38
	Rue de Maule	-	07:20	08:30	18:40
MARCQ	Puits Perdu - Rue des Champs	05:52	07:22	08:32	18:42
	Jean Barbé (Mairie)	05:53	07:23	08:33	18:43
	Carrefour de Montfort	05:54	07:24	08:34	18:44
BEYNES	La Couperie	05:56	07:26	08:36	18:46
	Gare de Beynes	06:02	07:32	08:42	18:52
	Fleubert	06:05	07:35	08:45	18:55
	Moque-Panier	06:07	07:37	08:47	18:57
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain	06:13	07:43	08:53	19:03

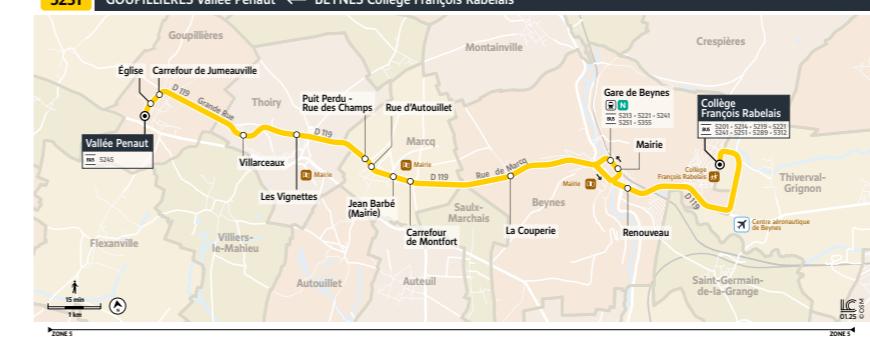
## 5355 VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC → ORGERUS

## Du lundi au vendredi

Renvois		3	3	3	
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain	17:40	18:40	19:07	
	Moque-Panier	17:41	18:41	19:08	
	Fleubert	17:43	18:43	19:10	
	Gare de Beynes	17:46	18:46	19:13	
MARCQ	La Couperie	17:52	18:52	19:19	
	Carrefour de Montfort	17:54	18:54	19:21	
	Jean Barbé (Mairie)	17:55	18:55	19:22	
THOIRY	Puits Perdu - Rue des Champs	17:56	18:56	19:23	
	Rue de Maule	17:58	18:58	19:25	
	Mairie	18:00	19:00	19:27	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Porte Saint-Nicolas	18:01	19:01	19:28	
	Mairie	18:04	19:04	19:31	
FLEXANVILLE	Ferranville	18:08	19:08	19:35	
	Tessé	18:09	19:09	19:36	
	Église	18:11	19:11	19:38	
ORGERUS	Mairie	18:13	19:13	19:40	
	Allée du Gué	18:15	19:15	19:42	
	Pré de la Jument	18:16	19:16	19:43	
Gare d'Orgerus-Béhoust	Gare d'Orgerus-Béhoust	18:18	19:18	19:45	

Cette ligne ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés.

## 5231 GOUPILLIÈRES Vallée Penaut ⇔ BEYNES Collège François Rabelais



## Jours de fonctionnement et renvois

LMJV	Circule uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Me	Circule uniquement le mercredi
1	Circule uniquement en période scolaire

## Informations complémentaires

Vacances de la Toussaint : 18 octobre au 2 novembre 2025 inclus  
 Vacances de Noël : 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus  
 Vacances d'hiver : 21 février au 8 mars 2026 inclus  
 Vacances de printemps : 18 avril au 3 mai 2026 inclus  
 Pont Ascension : 13 mai au 18 mai 2026 inclus  
 Vacances d'été : 4 juillet au 31 août 2026

## 5231 GOUPILLIÈRES → BEYNES Collège François Rabelais

## Du lundi au vendredi

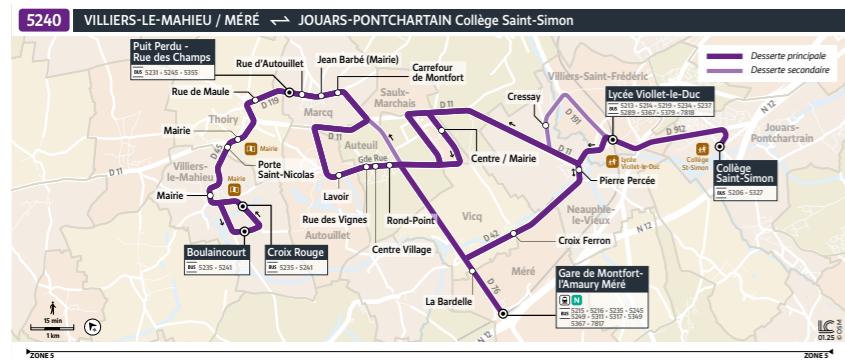
Renvoi		1	1
GOUPILLIÈRES	Carrefour de Jumeauville	07:10	08:10
	Église	07:11	08:11
	Vallée Penaut	07:12	08:12
	Villaceaux	07:14	08:14
THOIRY	Les Vignettes	07:16	08:16
	Puits Perdu - Rue des Champs	07:18	08:18
	Rue d'Autouillet	07:19	08:19
MARCQ	Jean Barbé (Mairie)	07:20	08:20
	Carrefour de Montfort	07:21	08:21
	La Couperie	07:23	08:23
BEYNES	Mairie	07:32	08:32
	Gare de Beynes	07:33	08:33
	Renouveau	07:37	08:37
	Collège François Rabelais	07:45	08:45

## 5231 BEYNES Collège François Rabelais → GOUPILLIÈRES

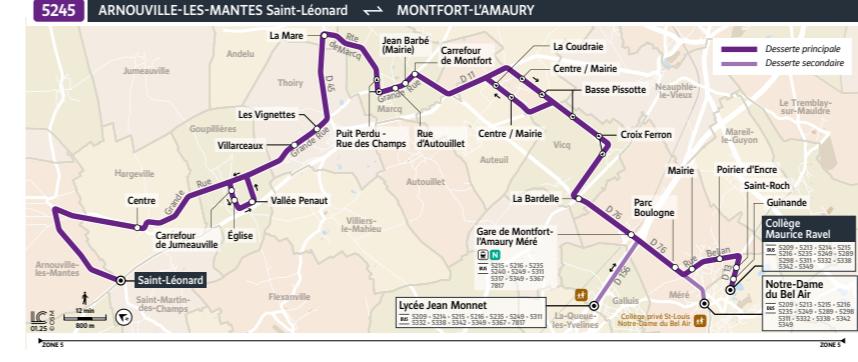
## Du lundi au vendredi

Renvois	Me	LMJV	LMJV
BEYNES	1	1	1
	Collège François Rabelais	12:10	15:35
	Renouveau	12:14	15:39
	Mairie	12:18	15:43
MARCQ	Gare de Beynes	12:19	15:44
	La Couperie	12:24	15:49
	Carrefour de Montfort	12:26	15:51
THOIRY	Jean Barbé (Mairie)	12:27	15:52
	Rue d'Autouillet	12:28	15:53
	Puits Perdu - Rue des Champs	12:29	15:54
GOUPILLIÈRES	Les Vignettes	12:32	15:57
	Villaceaux	12:34	15:59
	Carrefour de Jumeauville	12:36	16:01
VILLIERS	Église	12:37	16:02
	Vallée Penaut	12:38	16:03
	Collège François Rabelais	12:45	16:05

Ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés.



Jours de fonctionnement et renvois		
LMJV	Circule uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Me	Circule uniquement le mercredi	
1	Circule uniquement en période scolaire	



Jours de fonctionnement et renvois		
LMJV	Circule uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Me	Circule uniquement le mercredi	
1	Circule uniquement en période scolaire	

Informations complémentaires		
Vacances de la Toussaint : 18 octobre au 2 novembre 2025 inclus		
Vacances de Noël : 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus		
Vacances d'hiver : 21 février au 8 mars 2026 inclus		
Vacances de printemps : 18 avril au 3 mai 2026 inclus		
Pont Ascension : 13 mai au 18 mai 2026 inclus		
Vacances d'été : 4 juillet au 31 août 2026		

**5240** VILLIERS-LE-MAHIEU/MÉRÉ → JOUARS-PONTCHARTRAIN Collège Saint-Simon

Du lundi au vendredi			
Renvoi	1	1	1
VILLIERS-LE-MAHIEU	Boulaincourt	06:55	-
	Croix Rouge	06:56	-
	Mairie	06:58	-
THOIRY	Porte Saint-Nicolas	07:00	-
	Mairie	07:01	-
	Rue de Maule	07:02	-
MARCQ	Puits Perdu - Rue des Champs	07:05	-
	Rue d'Autouillet	07:06	-
	Jean Barbé (Mairie)	07:07	-
	Carrefour de Montfort	07:08	-
AUTOUILLET	Lavoir	07:13	-
AUTEUIL	Rue des Vignes	07:14	-
	Centre Village	07:16	-
	Rond-Point	07:17	-
VICQ	La Bardelle	07:20	-
MÉRÉ	Gare de Montfort-l'Amaury-Méré	07:23	07:55 08:33
VICQ	La Bardelle	07:25	07:57 08:35
	Croix Ferron	07:26	07:58 08:36
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Pierre Percée	07:30	08:02 08:40
	Cressay	07:33	08:05 08:43
VILLIERS-SAINTT-FRÉDÉRIC	Lycée Viollet-le-Duc	07:40	08:12 08:50
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Collège Saint-Simon	-	08:18 08:56

**5240** JOUARS-PONTCHARTRAIN Collège Saint-Simon → VILLIERS-LE-MAHIEU/MÉRÉ

Du lundi au vendredi			
Renvois	Me	LMJV	LMJV
	1	1	1
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Collège Saint-Simon	12:35	16:00 17:05 -
VILLIERS-SAINTT-FRÉDÉRIC	Lycée Viollet-le-Duc	12:40	16:15 17:15 18:15
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Cressay	12:45	16:20 17:20 -
	Pierre Percée	12:48	16:23 17:23 18:17
SAULX-MARCAIS	Centre	-	- 18:22
VICQ	Croix Ferron	12:51	16:26 17:26 -
	La Bardelle	12:53	16:28 17:28 -
MÉRÉ	Gare de Montfort-l'Amaury-Méré	12:55	16:30 17:30 -
AUTEUIL	Rond-Point	-	- 18:25
	Centre Village	-	- 18:26
	Rue des Vignes	-	- 18:27
AUTOUILLET	Lavoir	-	- 18:28
MARCQ	Carrefour de Montfort	-	- 17:41 18:32
	Jean Barbé (Mairie)	-	- 17:42 18:33
	Rue d'Autouillet	-	- 17:44 18:34
	Puits Perdu - Rue des Champs	-	- 17:45 18:35
THOIRY	Rue de Maule	-	- 18:38
	Mairie	-	- 18:40
	Porte Saint-Nicolas	-	- 18:41
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	-	- 18:45
	Boulaincourt	-	- 18:47
	Croix Rouge	-	- 18:49

Cette ligne ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés.

**5245** MONTFORT-L'AMAURY → ARNOUVILLE-LES-MANTES Saint-Léonard

Du lundi au vendredi								
Renvois	Me	Me	Me	LMJV	Me	LMJV	LMJV	Me
MONTFORT-L'AMAURY	Collège Maurice Ravel	11:38	-	12:38 16:08	-	17:08	-	-
	Notre-Dame du Bel Air	-	12:13	-	-	-	-	17:10
	Guinande	11:41	-	12:41 16:11	-	17:11	-	-
MÉRÉ	Saint-Roch	11:42	-	12:42 16:12	-	17:12	-	-
	Poirier d'Encre	11:43	-	12:43 16:13	-	17:13	-	-
	Mairie	11:44	-	12:44 16:14	-	17:14	-	-
	Parc Boulogne	11:46	-	12:46 16:16	-	17:16	-	-
	Gare de Montfort-l'Amaury-Méré	-	12:20	- 16:19	-	-	-	17:17
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycée Jean Monnet	-	12:40	- 16:40	16:40	- 17:40	17:40	-
MÉRÉ	Gare de Montfort-l'Amaury-Méré	11:49	12:45	12:49 16:45	16:45	17:19	17:45	17:45
VICQ	La Bardelle	11:52	12:47	12:52 16:47	16:47	17:22	17:47	17:47
	Croix Ferron	11:54	12:49	12:54 16:49	16:49	17:24	17:49	17:49
SAULX-MARCAIS	Basse Pissotte	11:56	12:51	12:56 16:51	16:51	17:26	17:51	17:51
	Centre	11:59	12:54	12:59 16:54	16:54	17:29	17:54	17:54
	La Coudraie	12:00	12:55	13:00 16:55	16:55	17:30	17:55	17:55
MARCQ	Carrefour de Montfort	12:03	12:58	13:03 16:58	16:58	17:33	17:58	17:58
	Jean Barbé (Mairie)	12:04	12:59	13:04 16:59	16:59	17:34	17:59	17:59
	Rue d'Autouillet	12:05	13:00	13:05 17:00	17:00	17:35	18:00	18:00
ANDELU	La Mare	12:10	13:05	13:10 17:05	17:05	17:40	18:05	18:05
THOIRY	Les Vignettes	12:13	13:08	13:13 17:08	17:08	17:43	18:08	18:08
	Villarceaux	12:16	13:11	13:16 17:11	17:11	17:46	18:11	18:11
GOUPILLIERES	Carrefour de Jumeauville	12:19	13:14	13:19 17:14	17:14	17:49	18:14	18:14
	Église	12:20	13:15	13:20 17:15	17:15	17:50	18:15	18:15
	Vallée Penaut	12:21	13:16	13:21 17:16	17:16	17:51	18:16	18:16
HARGEVILLE	Centre	12:26	13:21	13:26 17:21	17:21	17:56	18:21	18:21
ARNOUVILLE-LES-MANTES	Saint-Léonard	12:31	13:26	13:31 17:26	17:26	18:01	18:26	18:26

**5245** ARNOUVILLE-LES-MANTES Saint-Léonard → MONTFORT-L'AMAURY

Du lundi au vendredi			
Renvois	1	1	1
ARNOUVILLE-LES-MANTES	Saint-Léonard	07:05	

## LES VŒUX DU MAIRE 2025



NADÈGE MANGEOT : MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL,  
ASSISTANTE MÉDICALE,  
20 ans. Fondation Hôpital Saint Joseph



ISABELLE OLIÉ : MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL,  
MANAGER BUSINESS CONTROL,  
30 ans. ARQUUS Versailles



CÉDRIC PÉTRAMAN : MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL,  
MAÎTRE D'HÔTEL,  
20 ans. ELIOR RESTAURATION FRANCE



JEANNE ZINDEL : Diplôme National de Master de Sciences,  
Technologies et Santé : métiers de l'enseignement, de l'éduca-  
tion et de la formation. Parcours Philosophie. Mention BIEN



DHARMA BERENSTAIN : Diplôme du BACCALAURÉAT GÉNÉ-  
RAL, Sciences économiques et Sociales, littérature et philosophie  
Mention TRÈS BIEN avec LES FÉLICITATIONS DU JURY



JOSELYN FAYET : Diplôme du BACCALAURÉAT GÉNÉRAL,  
Mathématiques, physique-chimie. Mention BIEN



FLAVIE MAHAUT : Diplôme du BACCALAURÉAT GÉNÉRAL,  
Arts, Langues, Littératures et cultures étrangères et régionales  
(anglais) Mention ASSEZ BIEN



LILOU DUPUIS : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole  
Spécialité : PALEFRENIER SOIGNEUR. Mention ASSEZ BIEN



SOANE ROSA-GARCIA : Certificat d'Aptitude Professionnelle,  
Accompagnant éducatif petite enfance. Mention TRÈS BIEN

JOANA BARON : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat,  
Haute École des avocats conseils.

JEANNE SAINT-LEGER : LICENCE Sciences Humaines et  
Sociales, mention PSYCHOLOGIE et SCIENCES PSYCHOLO-  
GIQUES. Mention BIEN

FÉLICITATIONS À TOUTES ET TOUS



ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ

## Festival “un voyage musical” 2ème édition 3, 4 et 5 octobre 2025



**Quartet Maïka Doumaï** : Chant Accordéon Clarinette Kaval Tamboura Tapan. Musique et chants traditionnels de Bulgarie



**Duo Bandarets** : Olena au piano et Uliana au violon. Musique Ukrainienne de l'époque baroque à nos jours



**Concert vibratoire** :Patrycja et Yves dans un voyage sonore et méditatif.

